

CORNIMONT

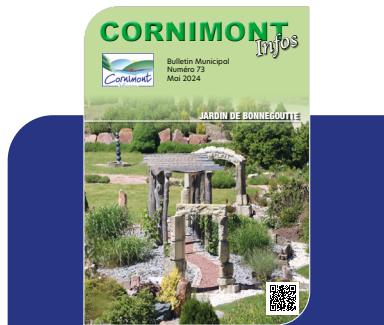
Infos



Bulletin Municipal
Numéro 73
Mai 2024

JARDIN DE BONNEGOUTTE





Édito	p.2
Actualités.....	p.3
Budget.....	p.7
Santé.....	p.12
CCHV	p.13
Travaux.....	p.15
Environnement	p.18
Réglementation – sécurité	p.23
Animations	p.25
Jeunesse	p.26
ECSP	p.30
Fêtes Patriotiques	p.32
Économie.....	p.34
État civil.....	p.35

Directeur de publication: Marie-Jo CLÉMENT
Rédaction: Mairie de Cornimont
Stéphanie TIHAY – Marie-Josée FRANÇOIS
Conception, mise en page et impression:
Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges
Crédit photos: Freepik
1^{re} de Couv: Jardin de Bonnegoutte
Couverture arrière: Jardin des Pannerés
L'ECSP, Guy-Bernard LAURENT, les associations, les commerçants et artisans, l'ONF, le Parc des Ballons et les services de la Mairie.



Édito

Chères Counehettes, chers Counehets,
Chers amis,

Le printemps s'est déjà bien installé toujours avec des températures trop douces, au-delà des normes saisonnières ce qui nous interpelle. La nature en éveil est là pour nous imprégner de sa force et de ses énergies et dans ce monde perturbé chacun peut y trouver refuge pour se ressourcer.

En janvier, le bulletin fut consacré à la vie des associations, en ce mois de mai vous allez prendre connaissance de l'activité communale depuis septembre dernier.

Le 12 avril, le conseil municipal a voté le budget dont vous trouverez les grandes lignes. Au vu du contexte international et de ses répercussions sur l'envolée des prix, il est de mise d'avancer avec prudence. Toutefois les résultats restent corrects, ils permettent la poursuite des projets lancés ces dernières années.

Avec le soutien de l'État et des différentes collectivités territoriales les programmes d'investissements pourront voir le jour. Entretien et réhabilitation de voiries, isolation thermique d'une école, renaturation d'espaces naturels à Travexin, réhabilitation de l'éco auberge du Grand Ventron en sont les quelques exemples.

En ce qui concerne la fiscalité, le choix a été fait de ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers bâtis et non bâtis, les derniers leviers restant accessibles aux communes. Seules les bases fixées par l'État seront modifiées. La taxe d'habitation étant supprimée sur les résidences principales ainsi que la Fiscalité Professionnelle Unique transférée à la Communauté de Communes, ces impôts sont transformés en dotation unique figée depuis 2022 ce qui risque à long terme de fragiliser les finances des collectivités.

Ce printemps, c'est aussi un rendez-vous citoyen qui nous attend puisque les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin. Le parlement européen nous paraît éloigné de nos préoccupations et pourtant les décisions qui sont prises en son sein peuvent retentir dans notre quotidien. Depuis 80 ans, nous avons le bonheur de vivre dans un pays libre, rien que cela mérite, que l'on s'y intéresse. Pour le reste chacun est libre de juger.

Les contextes nationaux et internationaux ne portent guère à l'optimisme, afin de pallier à la morosité des temps, nous souhaitons maintenir au sein de notre commune un climat de convivialité, de bonne humeur et de joie de vivre.

Pour cela, les animations fleuriront au cours de cette année ; les associations participent à cet élan à nos côtés : manifestations sportives, artistiques, culturelles, le Festival des Arts Mélangés intercommunal, vide-greniers, journées et soirées festives et jumelage sont à l'ordre du jour et ce sont d'excellentes occasions de se retrouver.

Pour qu'il fasse bon vivre dans notre cité, il en va également du comportement de chacun d'entre nous, du respect des règles de vie en société que ce soit à domicile, au travail, en voiture, avec nos animaux etc. Vivre en harmonie pour une meilleure qualité de vie, à chacun sa responsabilité !

En attendant l'arrivée de l'été où chacun pourra bénéficier de congés bien mérités, je souhaite que ce printemps conforte nos ressources en eau, je souhaite un apaisement des tensions qui secouent notre pays ; je souhaite que les dirigeants internationaux retrouvent sagesse et écoute et notre pays sa sérénité.

Bien à vous.
Marie-Jo CLÉMENT

Éco auberge du Grand Ventron

Les avancées depuis septembre 2023



Le futur bâtiment

Le projet d'aménagement de l'auberge du Grand Ventron progresse, il nécessite de nombreuses démarches administratives dont en voici les principales

- **Septembre et octobre 2023:** Constitution du dossier spécifique de demande d'autorisation de travaux. Le territoire étant classé en Réserve Naturelle une notice d'impact, détaillée a été réalisée.

- Consultation des différentes instances

- ▶ La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites a donné un avis favorable, à l'unanimité, en décembre
 - ▶ Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a donné un avis favorable en janvier tout en ayant émis une réserve sur les fréquentations et accès routiers
 - ▶ Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron a donné un avis favorable quasiment à l'unanimité avec une abstention en mars

- L'acquisition du bâtiment et de ses terrains

Dans le cadre de la convention de portage du 16 juin 2022, l'Établissement Public Foncier du Grand Est

(EPFGE) s'est porté acquéreur en lieu et place de la commune de l'ensemble. Au vu de l'avancée du projet et des perspectives de financement, la commune a souhaité en faire l'acquisition dès cette année sur la base des montants suivants :

► **Coût et frais d'acquisition:**

639 024 € (prix initial de l'acquisition)

► **Frais de gestion divers :**

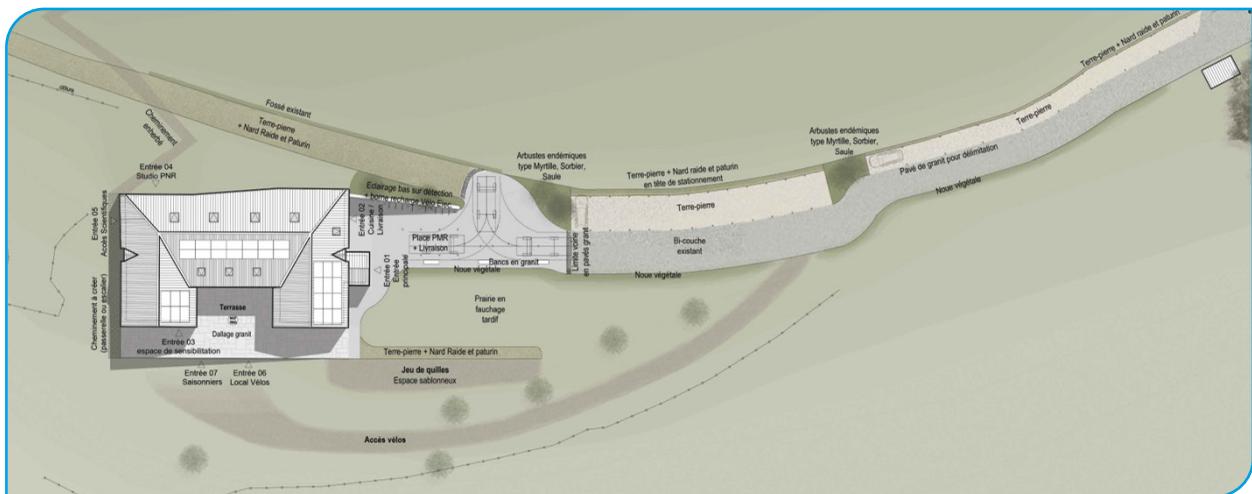
6 612 € (frais supportés par l'EPFGE)

La commune a reçu l'arrêté de subvention allouée par le Commissariat de Massif qui s'élève à 511 000 €.

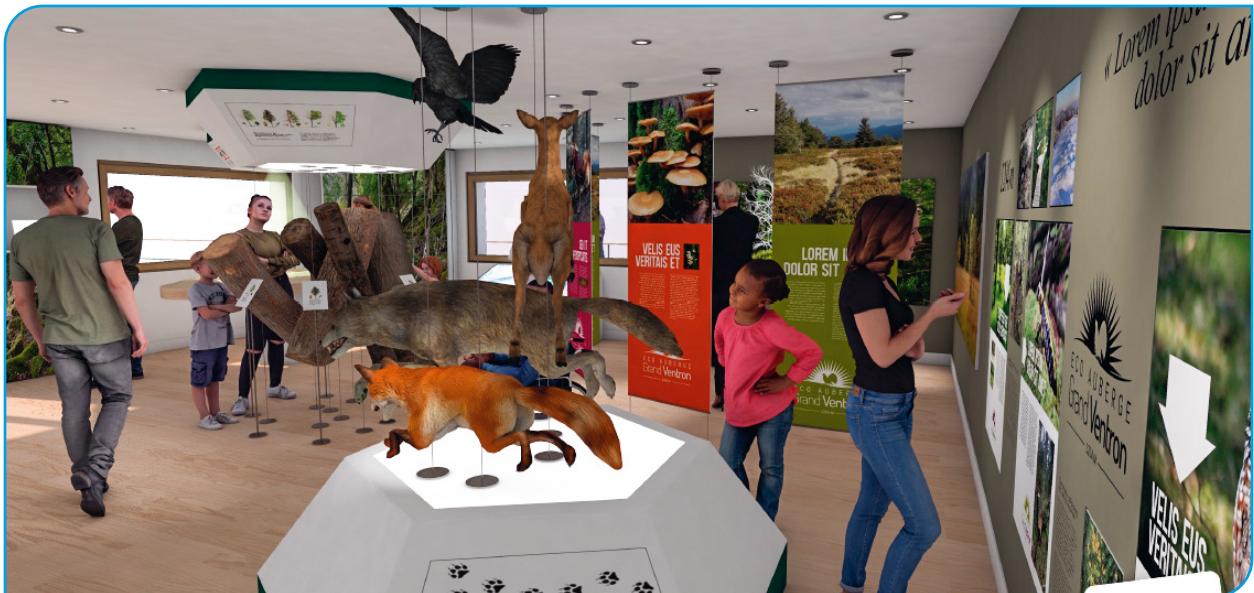
- Le point sur le marché de maîtrise d'œuvre

En parallèle, le cabinet AMBERT/BIGANZOLI travaille ses plans. Il doit s'adapter pour répondre aux obligations mentionnées sur la notice d'impact et sur le règlement de la Réserve Naturelle du Grand Ventron à savoir :

- **Un bâtiment** qui s'intègre dans le milieu naturel avec des façades en bardage bois type mélèze, un



Abords réaménagés



Espace de sensibilisation

soubassement en chaux et bardage métallique, une toiture en bac acier métal galvanisé. L'installation de panneaux photovoltaïques est prévue.

- **Des abords réaménagés** comprenant la renaturation du parking et la création de cheminements piétonniers propices à ces lieux, le tout en harmonie avec le cahier des charges de la Réserve Naturelle.

- **L'aménagement intérieur:** à l'heure où j'écris ces lignes, les plans et les équipements sont en cours de rédaction.

- **L'espace de sensibilisation:** porté et financé par le Parc Régional des Ballons des Vosges et la Réserve Naturelle est également en phase de rédaction ; la commune apporte uniquement le clos et le couvert.

- Calendrier prévisionnel des travaux

Au vu de la complexité du projet, des dates d'exécution des travaux extérieurs à respecter pour préserver la quiétude (à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la mi-novembre), le démarrage du chantier ne pourra pas se faire avant 2025.

- **Le plan de financement:** les dossiers de demandes de subventions sont en cours auprès des instances concernées : Commissariat de Massif – Europe- État – Région – Département – Agence de l'Eau etc.

Une très bonne nouvelle tombée en mars !

Le Pays de Remiremont et ses Vallées (PETR) et la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) se sont engagés aux côtés de l'État, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental des Vosges pour accompagner les projets sur le territoire intercommunal à travers le Pacte Territorial de Relance et de la Transition Écologique.

Notre projet a été retenu comme projet prioritaire au titre du pacte et sera accompagné financièrement parce qu'il répond aux objectifs suivants :

► Stimuler l'adaptation du territoire du PETR au changement climatique et à la transition écologique (*préservation de ses ressources naturelles – développement de nouveaux modèles économiques*

réilsents – préservation des paysages – sobriété énergétique etc.)

► Cultiver le lien social et préserver l'offre de service à la population.

Le mobilier

Afin de ne pas laisser le mobilier se dégrader, la décision de se séparer d'une partie a été prise et en automne dernier une annonce a été faite à l'attention du public. La neige étant apparue début décembre ; les retraits se sont opérés au cours du mois de janvier et une partie est stockée dans nos locaux en vue d'une réutilisation.

En conclusion

Bien du chemin reste à parcourir et il est bon de rappeler que les objectifs de la municipalité sont de plusieurs ordres :

► Préserver ce domaine sublime qu'est le Grand Ventron, véritable pépite que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire et qui suscitait l'intérêt de personnes parfois fortunées

► Contribuer à laisser le libre accès aux habitants sans que cet endroit soit devenu une propriété privée avec le risque de voir les accès fermés au public

► Retrouver la convivialité d'une auberge tout en découvrant un espace de sensibilisation utile à l'information de tous.

Alors oui, il y a bien un risque à s'être engagés dans cette aventure, il a été pris dans le seul but de favoriser l'intérêt général de la population, sans rester les bras croisés devant ce qui aurait pu être l'inéluctable. Le soutien des instances et des collectivités est peut-être le signe que nous sommes sur la bonne voie.

Une réunion d'information sera organisée lorsque les financeurs se seront positionnés et que les propositions du bureau d'études seront arrêtées.

Marie-Jo CLÉMENT

Restauration du monument de Notre Dame de la Paix

Comme nous l'avions annoncé, la Fondation du Patrimoine a ouvert une campagne de mécénat pour la restauration de notre monument, elle a également versé une subvention qui complète cette collecte.

Le 22 juin 2023, c'est ainsi que la commune a bénéficié d'un virement global de 21 768,30 € réparti comme suit:

- ▶ 11 768,30 € soit le montant net de la collecte hors frais de gestion
- ▶ 10 000,00 € le montant de la subvention versée par la Fondation du Patrimoine.

Après l'opération de la coulée des cloches, c'est à nouveau un succès pour cette initiative. Un grand merci à tous les donateurs et qui sait peut-être de nouveaux projets à retenir dans le futur.

Notre Dame de la Paix doit enfin être éclairée au cours

de cette année si tout se passe bien. Des ennuis techniques dus à l'arrêt d'une société en sont la cause.

Il reste le cheminement à terminer et comme nous approchons du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Cornimont et de ses combats qui se sont déroulés en octobre 1944 sur ces sommets, nous espérons que tout soit terminé pour cet automne.



Il est prévu d'inaugurer l'ensemble de cette réhabilitation en y associant les intervenants, la paroisse et la Fondation du Patrimoine. La date arrêtée est le 14 septembre 2024. Le programme sera transmis ultérieurement.

Marie-Jo CLÉMENT

Matériel roulant



Vous avez peut-être remarqué le remplacement de certains véhicules au sein des services techniques. En effet, le camion grue Mercédes Atego de 2006 a été remplacé par un tracteur Deutz des établissements MARTIN HVA de Julienrupt équipé d'une saleuse Villeton. Le tracteur procurera plus de facilités pour le déneigement sur la tournée des Rosiers/Travexin. Il permettra également d'utiliser un futur broyeur de

branches afin de sécuriser les bords de routes ainsi que les différents réseaux (Fibre, Télécom, etc...). Durant l'année 2024, la fin de cette commande sera réceptionnée, à savoir une remorque équipée d'une grue qui sera attelée au tracteur.

Le micro tracteur Shibaura de 2007 s'est également vu remplacer par un micro tracteur Kubota des établissements BOLMONT au Val d'Ajol. Cet engin permet le déneigement des trottoirs du centre de la commune et de procéder à divers travaux.

Du côté de la police municipale, le Citroën Nemo qui datait de 2010 fait place à un Dacia Duster du garage BERTRAND de La Bresse/Cornimont.

Marie-Jo CLÉMENT

Un nouveau panneau lumineux

Comme vous avez pu le remarquer, un nouveau panneau lumineux a été installé à l'entrée de la Place de la Pranzière (côté rue de la 3^{ème} DIA).

Il remplace l'ancien qui ne fonctionnait plus depuis quelques temps.

Ce panneau, élément primordial de communication pour nos habitants et les personnes de passage sur notre commune, est à disposition des associations qui voudront bien s'adresser, exclusivement par courriel, à

la mairie pour la diffusion des informations.

Prochainement obsolète, le site internet de la commune sera également changé d'ici la fin de l'année.

Marie-Josée FRANÇOIS



Cornimont 2050

6h, j'ouvre les yeux péniblement et je prends quelques minutes pour retrouver mes esprits. J'ai encore eu beaucoup de mal à m'endormir hier soir.

Pourtant, après ma journée de labeur et alors que je suis scrupuleusement les directives en matière de santé, je devrais plonger dans le sommeil sitôt ma tête sur l'oreiller.

Or, depuis quelques jours, mes pensées tournent en boucle et je me demande si effectivement tout ceci œuvre pour le plus grand bien. Je ne me comprends plus. J'étais la première à vouloir faire changer les choses, à désirer que chacun prenne ses responsabilités. Je n'avais jamais imaginé qu'il en serait ainsi.

Tout a commencé dans les années 2020/2025, je ne sais plus exactement. Toujours est-il que depuis quelques temps, on voyait monter l'indifférence populaire, le « c'est pas moi » général.

C'était devenu une habitude que de rejeter la faute sur les autres, d'ignorer les problèmes devant son palier et d'attendre que le boulot soit fait par autrui. On n'avait plus qu'une phrase à la bouche : on n'est pas ici pour en baver.

Moi aussi, je voulais profiter de mon temps libre mais quand même, regarder les passants prendre des risques en marchant sur la chaussée plutôt que sur le trottoir devant chez moi parce que je ne l'avais pas déneigé, me rendait dingue. Alors, je prenais ma pelle et hop !

Entendre qu'une connaissance s'était retrouvée avec 10 cm d'eau dans son garage parce que son voisin n'entretenait pas son terrain, me révoltait. Mais, le jour où je n'ai plus réussi à fermer les yeux sur ce grand foutoir, ce fut le jour où ma voiture s'est retrouvée à la casse parce qu'une camionnette l'a percutée. C'était un dimanche matin, je partais travailler, le livreur a emprunté le sens interdit. C'est vrai, j'aurais dû me méfier, ça arrivait tout le temps.

Et ce n'est pas tant ma voiture cassée qui m'a mise au tapis mais bien le chauffeur. Si au moins le choc était responsable de mes blessures, j'aurais peut-être pu pardonner.

Mais, je me suis en plus fait agresser par le chauffard mécontent de s'entendre dire qu'il était un danger public à prendre cette rue à contresens. Ben oui, il ne faisait qu'emprunter le sens interdit sur une petite distance.

Tous les jours, l'un de ces inconscients ne faisait qu'emprunter le sens interdit, certain qu'il ne faisait là

rien de mal, insultant les riverains qui osaient lui faire une remarque. Ce jour-là, j'ai décidé que ça ne pouvait pas durer. Alors moi aussi j'ai donné mon accord pour les caméras et les patrouilles de surveillance.

Quelle sensation de sécurité. Malheureusement, ça ne couvrait que les problèmes de sécurité. Il fallait plus. Ainsi, en hiver, les habitants ne respectant pas le salage et le déneigement devant chez eux, écopaient d'une amende, puis ce fut pour la tonte de la pelouse, le ramassage des feuilles mortes, l'entretien des fossés. Maintenant, c'est l'heure du lever et du coucher, la prise de vitamines, les émissions regardées...

Chaque jour apporte sa nouvelle obligation taxée d'une amende en cas d'irrespect. Je ne suis pas sûre de tenir encore très longtemps si ça continue comme ça. Je voulais seulement que chacun prenne ses responsabilités.

Ouf, nous ne sommes qu'en 2024 mais qui sait, peut-être qu'à force d'attendre des autres qu'ils fassent ce qui nous incombe nous en arriverons là un jour. Alors avant ça, rappelons qu'il est du devoir de chacun d'entretenir les rigoles sur son terrain, comme de nettoyer les trottoirs devant chez soi ; surtout l'hiver lorsque le verglas et la neige sont de la partie.

Mais, nous sommes aussi responsables de l'entretien des berges si notre logement se situe en bordure de rivière et bien entendu de son terrain en général. Ôter les plantes sèches avant qu'un incendie se déclare, relève de la prévention encore plus que du bon sens.

Bien entendu, nous ne sommes pas tous égaux pour ces travaux. Le vouloir et le pouvoir sont parfois aux antipodes.

N'hésitez pas à demander de l'aide auprès des artisans, des entreprises. De nombreux professionnels œuvrent sur Cornimont. Si tout ce texte résonne comme un sermon, retenez plutôt l'envie de vivre bien dans sa commune qui l'anime plutôt que celui de donner une leçon.

Aurore CALVI



Les finances communales : année 2024

Les comptes de gestion, les comptes administratifs, les budgets prévisionnels et le taux des taxes d'imposition ont été votés à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 12 avril dernier.

La commune gère le **budget principal** ainsi que **sept budgets annexes** : forêt-turbines (du Bâs et de Travexin)–régie de chauffage urbain–maison de santé ainsi que les trois budgets des lotissements (Daval, Gros Chêne et Plein Soleil). Chaque budget est composé de deux sections qui doivent être présentées en équilibre (recettes = dépenses) :

- La **section de fonctionnement** retrace essentiellement les dépenses et les recettes de gestion courante,
- et la **section d'investissement** les dépenses et les recettes d'équipement et de financement.

Les comptes administratifs

Les dépenses et les recettes effectuées durant l'année écoulée doivent correspondre aux comptes de gestion établis par le comptable du Trésor Public.

Le budget principal de la commune représente 85 % de l'activité et dégage un résultat positif de 1 194 609€ en fonctionnement et 1 223 358€ en investissement (sans les restes à réaliser).

L'année 2023 aura été marquée par la hausse des prix de l'énergie à + de 35 %, celle des matériaux, des ajustements de salaires, des recettes en dotations et produits des impositions qui restent pour certaines figées.

Le budget de l'eau a été clôturé en 2022, date à laquelle il a été transféré à la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV). Les charges relatives au personnel communal mis à disposition sont remboursées.

1. BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024

Après un travail en séminaire au mois de décembre 2023, un débat d'orientations budgétaires en février 2024, le budget primitif de la commune et ceux des 7 budgets annexes ont été adoptés en avril.

Un changement de nomenclature est intervenu : de la M14 nous passons à la M57 ce qui implique quelques modifications au niveau des écritures.

Contexte national et économique

L'inflation toujours bien présente doit être anticipée : envolée des prix des équipements et matières premières évaluée + 4 %, celle de l'électricité à + 35 à 40 % ainsi que pour bon nombre de contrats de maintenance, incertitude sur les carburants et les combustibles.

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait se chiffrer à 580 000€, la Dotation de Solidarité Rurale à 537 000€.

Contexte fiscal

La commune a perdu la dynamique des bases d'imposition avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la Fiscalité Professionnelle Unique à la CCHV. Ces dernières sont compensées par une dotation figée sur les années 2019/2020.

La pression fiscale ne peut se faire que sur les propriétaires fonciers.

Contexte démographique

La population counehette passe de 3 182 habitants en 2023 à 3 134 habitants en 2024. Au-delà de l'impact sur l'économie locale et sur la pérennité de nos écoles, cette baisse a un impact direct sur les dotations financières versées par l'État, la démographie étant une des composantes.



2. LE BUDGET COMMUNAL

La situation financière est saine, elle laisse présager un excédent de fonctionnement positif.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Prévisionnel (BP) 2024

s'élèvent à 3 637 000 € contre 3 635 000 € au BP 2023. Elles restent stables (+ 0,05 %).

Comme expliqué ci-dessus la prudence reste de mise face à la hausse des charges à caractère général (électricité – chauffage – entretien voiries et bâtiments etc.).

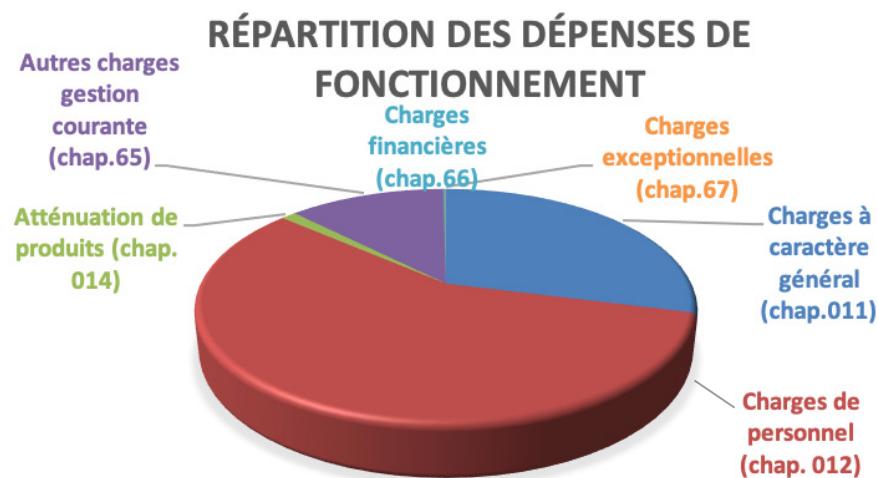
Les dépenses de personnel sont anticipées en hausse de 5,5 % : majoration des grilles indiciaires, ajustement face à l'inflation et provisions pour remplacement.

Les autres charges de gestion courante comprennent les participations à divers syndicats: Service Départemental d'Incendie et de Secours, Syndicat Mixte d'Informatisation, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, mais aussi les indemnités des élus, les atténuations de produits et les charges exceptionnelles.

Recettes réelles de fonctionnement en €	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général (chap. 011)	1 043 879	1 053 307
- achat matières et fournitures	532 459	555 328
- services et prestations extérieures	45 900	45 900
- entretien, réparations, maintenances	270 000	268 000
- assurances	25 000	25 000
- Autres charges à caractère général	170 521	159 079
Charges de personnel (chap. 012)	1 980 560	2 089 460
Atténuation de produits (chap. 014)	42 500	42 500
Autres charges gestion courante (chap. 65)	426 349	443 573
-Indemnités élus + cotisations + formations	92 399	94 471
- SDIS (pompiers), organismes de regroup., CCAS	37 100	140 571
- Subventions versées aux associations	184 000	184 000
- Subventions budgets annexes	8 430	8 430
- Autres charges de gestion	104 420	16 101
Charges financières (chap. 66)	7 520	6 635
Charges exceptionnelles (chap. 67)	134 935	2 000
Total dépenses de gestion	3 493 288	3 628 840
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 635 742	3 637 475

Evolution BP 2024/2023	Structure BP 2024
0,90%	28,96%
4,29%	15,27%
0,00%	1,26%
-0,74%	7,37%
0,00%	0,69%
-6,71%	4,37%
5,50%	57,44%
0,00%	1,17%
4,04%	12,19%
2,24%	2,60%
278,90%	3,86%
0,00%	5,06%
0,00%	0,23%
-84,58%	0,44%
-11,77%	0,18%
-98,52%	0,05%
3,88%	99,76%
0,05%	100,00%

Dépenses imprévues	50 000	50 000
Dépenses d'ordre	244 200	272 100
Virement à la section d'investissement	504 401	509 348
Total dépenses de fonctionnement	4 434 343	4 468 923



Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2024 devraient s'élever à 4 414 900 € contre 4 324 800 € en 2023, ce qui représente une hausse de + 2 % (+ 90 000 €).

Elles correspondent aux produits des services (*vente de prestations communales, cantine, garderie, chasse, mise à disposition de personnel, ...*)

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 361 000 €, ils représentent 53,48 % des recettes de fonctionnement. Ils sont budgétés au vu des données transmises via le Cerfa 1259 Com (état relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales) et de l'anticipation de l'attribution de compensation de la CCHV, suite à la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). L'autonomie fiscale communale se résume au vote des

taux d'imposition des seules taxes suivantes :

- ▶ La taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 41,34 % (maintien du taux de 2023)
- ▶ La taxe foncière sur les propriétés non bâties de 43,67 % (maintien du taux de 2023)
- ▶ La taxe d'habitation de 21,76 % (maisons secondaires et locations saisonnières).

Pour chacune d'elles, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter la part communale. Avec l'application de ces derniers, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 1 638 827 €.

Les dotations et participations s'élèvent à 1 381 036 €, elles représentent 31,28 % des recettes réelles de fonctionnement. Comme en 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation) sera en légère baisse. Il est rappelé que cette DGF a fortement baissé entre 2013 et 2017 (- 218 000 € environ).

Les produits divers de gestion devraient s'élever à 252 400 € soit 5,72 % des recettes réelles de fonctionnement.

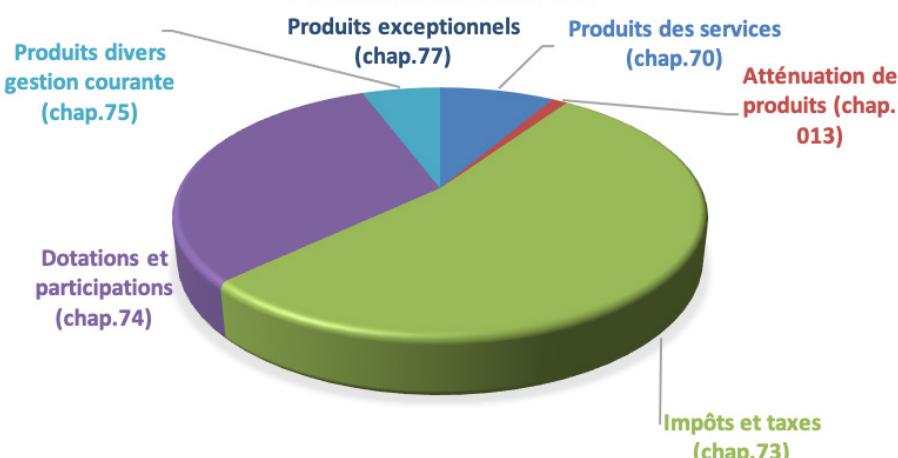
Budget

Recettes réelles de fonctionnement en €	BP 2023	BP 2024
Produits des services (chap.70)	382 516	370 016
- redevances	130 300	140 800
- mise à disposition de personnel	190 616	167 616
- autres produits	61 600	61 600
Atténuation de produits (chap. 013)	26 400	50 400
Impôts et taxes (chap.73)	2 269 573	2 361 056
-Taxes habitation, foncières, TH secondaires	1 547 344	1 638 827
- Fiscalité reversée FPU	506 000	506 000
- FNGIR	44 729	44 729
- Autres produits fiscaux	171 500	171 500
Dotations et participations (chap.74)	1 354 006	1 381 036
-Dotation Globale de Fonctionnement	600 000	589 907
- Dotation solidarité rurale	484 800	507 052
- Dotations péréquation	55 000	55 000
- Autres participations / dotations	214 206	229 077
Produits divers gestion courante (chap.75)	246 300	252 400
- Locations immobilières	115 300	109 400
- Versement excédents budgets annexes	130 000	130 000
- Autres	1 000	13 000
Produits financiers (chap.76)	5	5
Produits exceptionnels (chap.77)	46 000	-
Total recettes de gestion	4 278 795	4 278 795
Total recettes réelles de fonctionnement	4 324 800	4 324 800

Evolution BP 2024/2023	Structure BP 2024
-3,27%	8,38%
8,06%	3,19%
-12,07%	3,80%
0,00%	1,40%
90,91%	1,14%
4,03%	53,48%
5,91%	37,12%
0,00%	11,46%
0,00%	1,01%
0,00%	3,88%
2,00%	31,28%
-1,68%	13,36%
4,59%	11,48%
0,00%	1,25%
6,94%	5,19%
2,48%	5,72%
-5,12%	2,48%
0,00%	2,94%
1200,00%	0,29%
0,00%	0,00%
-100,00%	0,00%
3,18%	100,00%
2,08%	100,00%

Recettes d'ordre	6 846	6 846
Report excédent n-1	102 697	102 697
Total recettes de fonctionnement	4 434 343	4 434 343

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Une situation financière correcte

L'autofinancement qui s'est élevé à 1 354 000 € sur le compte administratif 2023 est estimé à 766 000 € sur le BP 2024, ce qui est une estimation basse. Cette épargne permet ainsi de rembourser les échéances d'emprunt et d'investir.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette s'élève à 1 988 660 €, soit 635 €/habitant. La moyenne nationale pour une commune similaire s'élève à 669 €/habitant.

L'investissement avec un équilibre pluriannuel pour 2025 et 2026

Les recettes d'investissement

Pour 2024, la commune disposera d'une importante marge de financement pour ses opérations d'investissement.

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 4 615 000 € se répartissent comme suit:

- | | |
|---|------------------------|
| ► Épargne brute estimée au BP 2024 | = + 766 000 € |
| ► Subventions notifiées (y compris restes à réaliser) | = + 1 086 000 € |
| ► Autres recettes d'investissement (FCTVA, TLE, pdt cession ...) | = + 288 000 € |
| ► Remboursement avances remboursables par budgets annexes et opérations sous mandat | = + 101 000 € |
| ► Report excédent investissements 2023 | = + 1 224 000 € |
| ► Excédent de fonctionnement 2023 mis en réserve | = + 1 150 000 € |
| TOTAL GÉNÉRAL DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT 2024 | = + 4 615 000 € |

EMPRUNT ÉQUILIBRE 2024

TOTAL INVESTISSEMENT POUR 2024

= /

= + 4 615 000 €

Il est précisé que contrairement aux années précédentes, il n'y a pas lieu de proposer un emprunt d'équilibre. Bien au contraire, ce budget 2024 fera apparaître un minimum de 900 K€ d'excédent d'investissement à la fin de l'exercice 2024. Ce report à fin 2024 permettra d'équilibrer les budgets d'investissement 2025 et 2026. L'équilibre sera ainsi réalisé sur 3 exercices.

Les dépenses d'investissement

Les investissements de la commune sont votés par opération (ensemble de dépenses ayant le même thème). Pour cet exercice 2024, le montant global des travaux d'investissement (y compris les dépenses imprévues) est estimé à 4 433 000 € dont 1 369 000 € de restes à réaliser (report de travaux engagés sur l'exercice 2023), 50 000 € de dépenses imprévues et 360 000 € au titre de l'autorisation de programme.

Les nouveaux investissements s'élèvent quant à eux à 3 063 000 €, dont on peut citer les plus importants :

- 440 000 € pour l'acquisition de terrains dont le solde pour la chaume du Grand Ventron ;
- 360 000 € pour le projet CESAN-Ecoauberger (1^{re} année de crédit de paiement) ;
- 266 000 € pour la réhabilitation des bâtiments dont 140 000 € pour la maîtrise d'œuvre de l'école primaire du centre ;
- 241 000 € de travaux d'aménagements urbains ;
- 215 000 € de travaux de voiries ;
- 197 000 € de travaux pour équipements sportifs (stade de foot + tennis) ;
- 114 000 € pour le remplacement de véhicules + divers équipements ;
- 90 000 € pour le programme de renouvellement de l'éclairage public ;
- 250 000 € divers travaux et acquisitions ;
- 890 000 € d'excédent pour fin 2024 ; c'est à dire une épargne qui permettra de financer les dépenses prévues sur les exercices 2025 et 2026.

Une autorisation de programme à hauteur de 3 840 000 € TTC (3 200 000 € HT) a été actée sur ce budget 2024 pour le projet CESAN-Ecoauberger. Ainsi sont proposés en crédits de paiement 360 000 € pour 2024, 1 620 000 € pour 2025, 1 620 000 € en 2026 et 240 000 € en 2027.



3. LES BUDGETS ANNEXES

► Le budget de la Forêt – un programme de plantation et d'entretien de ses chemins ruraux

Après des années difficiles, l'année 2023 s'est présentée sous de meilleurs auspices permettant une

activité normale.

Le budget forêt devrait pouvoir dégager des marges sur les ventes de bois lui permettant d'autofinancer son important programme d'investissement et de fonctionnement en 2024: plus de 200 000 €, dont

100 000€ pour une replantation sur 4 ha suite aux attaques de scolytes et 100 000€ pour des contrats d'approvisionnement en faveur des scieries locales ainsi que des travaux d'entretien (notamment la réparation de nombreux dégâts suite aux intempéries de novembre 2023).

L'excédent de fonctionnement 2023 (243 000€) associé aux estimations des ventes pour 2024 (130 000€) permet ainsi de couvrir les dépenses cumulées du fonctionnement et de l'investissement.

Il est à noter que 130 000€ de recettes réalisées en 2023 ont été transférés sur le budget communal 2024.

► Le budget des Turbines

Une très belle année 2023 et des travaux au barrage des Vanres sur 2024

L'année 2023 a été marquée par une production hydroélectrique exceptionnelle sur les 2 sites (Le Bâs et Travexin): plus de 2 GWh de production soit 242 000€ de recettes brutes et un résultat d'exercice de plus de 65 000€. La section d'investissement s'autoéquilibre et permet de rembourser sereinement l'emprunt relatif à l'acquisition de la centrale de Travexin.

Pour 2024, sont prévus les travaux de réhabilitation et d'automatisation du barrage des Vanres pour environ 150 000€. Une avance communale remboursable de 50 000€ est prévue en recettes d'investissement afin d'assurer l'équilibre de la section.

► Le budget Régie Municipale de Chauffage

Une année normale sans autoproduction de plaquettes mais avec un petit renouvellement des équipements

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 131 000€ sur cet exercice 2024. Au-delà du prix élevé du fuel (consommation moyenne de 7 à 15 000 litres/an) et surtout de la hausse des prix de l'électricité + 35 % suite à l'obligation de renégociation des contrats, cette année 2024 est marquée par l'absence de mise en œuvre d'une opération de broyage de bois issus de la forêt communale (autoproduction de plaquettes réalisée en 2023 pour deux années).

Sur la période de chauffe de septembre 2022 à juin 2023, la chaufferie bois a permis d'économiser plus de 90 000 litres de fuel.

L'excédent de fonctionnement devrait avoisiner les 8 000€.

En termes d'investissement, le budget dispose d'une enveloppe de plus de 150 000€ pour faire face aux casses et renouvellement des équipements. Attention tout de même, le réseau enterré semble vieillir et des opérations de remplacement de canalisations (coûteuses) deviennent récurrentes.

► Le budget Maison de Santé Pluriprofessionnelle : *La venue de nouveaux praticiens avec une réflexion en faveur d'une extension de la MSP*



La maison de santé est mise en location aux professionnels de santé (qui se sont rassemblés en société) depuis le 1^{er} mars 2019. A ce jour, deux médecins, deux podologues et trois infirmiers occupent les locaux.

Deux nouveaux médecins intégreront la structure début juillet et une sage-femme début septembre 2024.

Les recettes escomptées (23 000€ de loyers à terme auxquels s'ajoutent les amortissements des subventions) permettent de financer les dépenses de fonctionnement (celles rendues obligatoires pour les propriétaires + les dotations aux amortissements) ainsi que le remboursement de l'avance communale (7 500€ durant 20 années).

Une réflexion sera menée cet automne 2024 pour la création d'une extension à la maison de santé: 4 cabinets supplémentaires ?

► Le budget lotissement du Daval

Au 1^{er} janvier 2024, toutes les parcelles individuelles ont été vendues. Seul l'îlot central (regroupant 6 lots) reste à aménager. Une étude de faisabilité sera lancée au cours de cet exercice afin d'appréhender au mieux un éventuel projet locatif/constructif.



► Le budget lotissement du Gros Chêne

Il reste au 1^{er} janvier 2024, 2 lots à vendre, soit 1 424 m².

► Le budget lotissement du Plein Soleil

Il reste au 1^{er} janvier 2024, une parcelle disponible à la vente, soit 984 m².

Tous budgets confondus, le montant total des dépenses et recettes (au vu de l'obligation d'équilibre) s'élève à plus de 11 Millions d'€ (5 573 643,88€ pour les sections de fonctionnement et 5 561 435,98€ pour les sections d'investissement). Les budgets annexes représentent environ 15 % de l'activité.

Marie-Jo CLÉMENT



La situation médicale

LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)



L'actualité

Depuis le début de l'année, la santé est au cœur des débats en conseil municipal puisque deux médecins de La Bresse ont émis le souhait d'intégrer la maison de santé de Cornimont d'ici l'été. Les professionnelles des deux communes souhaitent se regrouper pour faciliter leurs conditions d'exercice, pouvoir échanger, mutualiser les permanences et rompre leur isolement. C'est donc quatre médecins, une sage-femme en septembre 2024, deux podologues, une psychologue, trois infirmiers, des permanences PMI et une infirmière "Asalée" qui devraient être présents à partir du second semestre 2024. Les bureaux seront tous utilisés, certains pourront être partagés en cas d'arrivée de nouveaux praticiens.

Les décisions

Afin d'épauler les professionnels en place et encourager la venue de nouveaux praticiens des mesures incitatives avaient été évoquées ultérieurement. Suite à cette actualité, le conseil municipal du 22 février a entériné plusieurs décisions :

- ▶ Prise en charge de dépenses de fonctionnement (électricité, charges diverses)
 - ▶ Aménagement des loyers pour permettre la création de nouveaux services (secrétariat par exemple)
- Un calcul financier a été réalisé en tenant compte des recettes complémentaires suite à l'arrivée de trois professionnels. Des mesures seront prises pour

favoriser le fonctionnement de la MSP tout en veillant à son équilibre comptable.

Suite à cette évolution, l'agrandissement de la maison de santé devra être envisagé. Une étude de faisabilité sera engagée dans les prochains mois. Le projet d'extension a été anticipé lors de la construction du bâtiment.

Pourquoi de telles mesures ?

Il est important de préserver l'offre médicale qui reste extrêmement fragile sur l'ensemble du territoire, de soutenir les professionnels en place pour éviter leur départ. Il est à espérer qu'une nouvelle dynamique se mette en place et que de nouveaux médecins décident de s'installer durablement pour enfin prendre en charge de nouveaux patients.

Le vote de plusieurs motions

Sachant que les élus locaux sont souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de recueillir les difficultés du quotidien que subissent les habitants, le conseil municipal a voté deux motions lancées par l'Association des Maires 88 et par l'Association de DÉfense de la MATernité et de l'Hôpital de Remiremont (ADEMATH). Les communes sont confrontées aux conséquences de la déliquescence des services de santé. Notre système de santé conduit de multiples familles à renoncer à se soigner quelle que soit la pathologie concernée. Les menaces qui pèsent sur l'hôpital de Remiremont renforcent ce sentiment d'insécurité.

Au vu de la pénurie de professionnels médicaux, de la fermeture de plusieurs services de l'hôpital de Remiremont, du départ en retraite de trois médecins des villes voisines, nous devons, plus que jamais, rester vigilants et faciliter les conditions de travail des professionnels de santé et nous associer aux actions de soutien des associations de défense.

Marie-Jo CLÉMENT

Une mutuelle à destination de tous

De plus en plus d'habitants rencontrent des difficultés pour financer leur complémentaire santé. Plusieurs personnes ont contacté la mairie à ce sujet. Nous avons donc décidé d'engager une action pour proposer aux habitants de Cornimont une solution adaptée.

Mutua+, association loi 1901, à but non lucratif, peut vous proposer une mutuelle santé :

- ▶ Accessible à tous sans conditions d'âge, de revenus ou de statut
- ▶ Exclusivement réservée aux habitants de Cornimont
- ▶ Economique grâce à un tarif de groupe et des garanties intéressantes

Une première réunion publique d'information se déroulera le **jeudi 27 juin à la salle des fêtes à 10h.**



A l'issue de cette information, les personnes intéressées pourront s'inscrire et prendre rendez-vous pour une rencontre individuelle qui se déroulera à l'Espace Culturel et Social de la Pranzière (ECSP).

Au cours de cet entretien, la solution la plus adaptée à votre cas vous sera proposée.

Annette MARCHAL

Octobre Rose

Dans le cadre d'Octobre Rose, un bénévole bien connu dans le monde du sport, Jacky PETITGENET, a entrepris depuis 2 ans un tour des Vosges en vélo de plus de 500 km en 4 jours. Durant ce périple, il parle du nécessaire dépistage des cancers et rencontre de nombreux acteurs économiques vosgiens qui font un don au profit de la Ligue contre le Cancer. En 2022, cette croisade avait permis de rassembler plus de 15 000 € pour lutter contre la maladie et aider les malades.

Suite à une récente opération, il a dû déclarer forfait pour 2023 mais ce sont deux de ses amis, Francis et Benjamin qui se sont engagés pour relever le défi.



De passage à Cornimont le mardi 26 septembre, ils ont été accueillis par Mme le Maire et par Maurice CLAUDEL, le Vice-Président du Comité des Vosges de la Ligue contre le Cancer pour une pause déjeuner, avant de repartir pour d'autres rendez-vous dans la vallée de la Haute Moselle.

Un grand bravo pour cette initiative et pour tous ceux qui la soutiennent et rendez-vous dès cet automne pour de nouvelles actions et un nouveau périple en vélo.

Marie-Jo CLÉMENT

Les informations de la CCHV

Pour être informé sur l'actualité de la CCHV, vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.cchautesvosges.fr/> où vous retrouverez des renseignements utiles.

Un feuillet d'informations a été distribué en fin d'année dans chaque boîte aux lettres toutefois si vous l'avez égaré vous pouvez en obtenir un exemplaire à l'accueil de la CCHV ou de la mairie.

Contact CCHV :

24 rue de la 3^{ème} DIA - 88 310 Cornimont
Tel : 03 29 24 02 88 - contact@cchautesvosges.fr

Le Festival des Arts Mélangés

s'est déroulé du 18 au 26 mai sur le thème « La culture fait ses jeux ». Un clin d'œil aux jeux olympiques de cet été à Paris.



Le cinéma l'Entr'actes

il est délocalisé à Cornimont le temps de terminer les travaux de réhabilitation du cinéma de Vagney. Les bénévoles peuvent poursuivre leurs activités et le matériel peut ainsi continuer de fonctionner.

A Vagney, ce nouveau lieu multi culturel devrait être fonctionnel d'ici la fin de l'année. Séances de cinéma, conférences, spectacles, formations et cours à distance pour les étudiants devraient prendre place au sein de ce bâtiment.

Le cinéma Grand Écran de La Bresse

la programmation et la gestion est assurée par les bénévoles de la Maison des Loisirs et de la Culture. Le remplacement des fauteuils est prévu.



La collecte des ordures ménagères

depuis le 1^{er} janvier 2024 « la redevance incitative (RI) » est appliquée sur l'ensemble du territoire de la CCHV, une petite révolution qui nous pousse à devoir changer nos habitudes.

L'ancienne Communauté de Communes Terre de Granit est passée à ce système en 2015, les résultats sont positifs. Cette organisation a permis de mieux trier et donc de baisser fortement la production d'ordures ménagères : 121 kg par an et par habitant en RI contre 243 kg pour le haut de la vallée. Le choix de la RI sur l'ensemble du territoire, pour unifier nos systèmes, s'est imposé en toute logique.

Le montant de la redevance est calculé en fonction du nombre de personnes composant le foyer et la quantité de déchets produits et non plus uniquement sur la valeur locative du logement.

Les conteneurs dits « apports volontaires » sont installés en nombre pour nous inciter à déposer nos déchets ménagers recyclables et ainsi faire baisser les factures. Le recyclage concerne les emballages (papiers, cartons, plastique, métal). Leur transformation permet de préserver les ressources pour la fabrication de nouveaux emballages.

Beaucoup de questions se posent encore et pour plus de précisions vous pouvez vous adresser à la CCHV.

Des composteurs sont installés à divers endroits de la commune. Les habitants qui possèdent un endroit adapté sur leur propriété sont invités à s'équiper, il est possible de se procurer un composteur à la CCHV pour un prix modique.

Tout n'est pas parfait, des situations restent complexes, il faut un peu de temps pour adapter les services de collectes et surtout nos comportements face à ce vaste sujet.

Marie-Jo CLÉMENT

Informations aux abonnés des services eau et assainissement

Suite au transfert des compétences eau et assainissement des communes vers la Communauté de Communes des Hautes Vosges au 1^{er} janvier 2023, la facturation de l'eau et de l'assainissement est effectuée par les services de la CCHV à compter du 1^{er} janvier 2024.

1. Rythme de facturation pour les abonnés qui ne sont pas mensualisés

Pour harmoniser la facturation sur l'ensemble du territoire de la CCHV, nous sommes amenés à en modifier le rythme.

Ainsi, à partir de 2024, vous recevrez :

► Mi-mai, une première facture correspondant à l'abonnement annuel (eau et/ou assainissement).

► Au cours du deuxième semestre une facture de solde correspondant au volume consommé, après relève des compteurs par les agents des services des eaux, selon les mêmes modalités que les années précédentes.

- En cas de départ et/ou de cessation de contrat, une facture sera établie en fonction de la consommation avec proratisation de votre ou de vos abonnements.

2. Abonnés de Cornimont étant déjà mensualisés pour les factures d'eau et d'assainissement

Les contrats de mensualisation déjà en place sont maintenus, seuls le rythme et le mode de calcul des prélèvements mensuels ont été modifiés, selon le fonctionnement suivant :

- En 2024, suite à la reprise de la facturation par la CCHV, la mise en route des prélèvements est un peu décalée. Le rythme sera le suivant : 6 mensualités, du 15 juin au 15 novembre inclus.

Il est possible que le rythme soit revu pour l'année

2025, une communication sera faite.

- Calcul des montants prélevés : 80 % de la consommation de l'année précédente.

Suite à la relève des compteurs par les agents des services des eaux, une facture correspondant au solde dû, déduction faite des 6 mensualités, sera émise à l'ensemble des abonnés concernés.

3. Possibilité d'ouverture de contrats de prélèvements mensuels ou à échéance

Pour des questions d'organisation, nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir des nouveaux contrats de mensualisation ou prélèvement à échéance avant septembre 2024, pour l'année 2025.

Les contrats de prélèvement (mensuels et à échéance) seront à demander impérativement entre le 15 août

et le 15 novembre 2024, pour une mise en place en janvier 2025.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE :

- Par mail : eau-assainissement@cchautesvosges.fr
- Par courrier : Communauté de Communes des Hautes Vosges, Service eau assainissement
24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 CORMIMONT
- Par téléphone : 03 10 45 22 00

Travaux

PROGRAMME DE VOIRIE

Chaque année, une enveloppe financière est consacrée au programme de travaux de voirie et aménagements urbains.

En 2024, le programme prévoit plusieurs chantiers sur des portions de route allant du Droit de Cornimont, à Parfongoutte, sur le haut du Brabant, route des Rosiers, de l'envers de Xoulces etc.

En parallèle une opération de réparations des voies a lieu chaque année à la sortie de l'hiver ou après que

de fortes précipitations soient constatées. En 2023, l'entreprise STPI s'est vue attribuer ce marché pour réparer nids de poules et divers incidents.

Régulièrement, un travail de surveillance et de visites de terrains est effectué avec le Club Vosgien, l'AAPPMA (pêche), l'ONF et la commune. A l'issue des constats sur le terrain, des travaux sont programmés laissant toujours une place à l'urgence.

LA RÉHABILITATION DE LA RUE DES MYRTILLES 1^{ère} TRANCHE

Les travaux qui ont débuté en avril 2023 sont sur le point de se terminer.

L'entreprise MOLINARI a réalisé les travaux d'enfouissement du réseau d'eau potable par le changement des vieilles conduites en fonte grise de 80 mm (datant de 1955) par un tuyau polyéthylène de 125 mm et le remplacement du réseau pluvial en béton de 300 mm (aussi de 1955) par des tuyaux « ecopal » de 400 mm. Montant des travaux : 321 197 €.



Rue des Myrtilles

avant...

L'entreprise CITEOS/BOIRON a procédé à l'installation et au raccordement des nouveaux luminaires pour un montant de 25 056 €.

L'enfouissement des réseaux secs (électricité, fibre et télécom) a été réalisé par l'entreprise SOTRECA pour le compte du SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges).



Rue des Myrtilles

Reste à l'entreprise MOLINARI, la finition des accotements et des trottoirs courant mai.

Pour la deuxième tranche, l'étude sera réalisée cette année avec programmation des travaux probablement en 2027, suivant le calendrier des demandes et obtentions des subventions.



...après

Rue des Myrtilles

CHEMIN DES CÔTES

Avant de poser un revêtement bicouche sur la voie, il est nécessaire de curer les fossés, de procéder au renforcement d'un talus par un mur d'enrochement et de prévoir un dispositif d'évacuation des eaux pluviales. Lorsque la météo deviendra plus clémente, l'entreprise pourra terminer les travaux.



Chemin des Côtes

PONT DE BONNEGOUTTE : CÔTÉ JARDIN DE BONNEGOUTTE

En 2023, les travaux attribués à l'entreprise BONINI ont dû être interrompus en raison de problèmes administratifs liés au dévoiement de la fibre. Ils ont pu reprendre début avril lorsque les interventions sont permises dans le lit des cours d'eau.



Pont de Bonnegoutte

ÉCOLE DE PARFONGOUTTE

Après la réfection des toilettes en 2023, les travaux continuent à l'ancienne école de Parfongoutte. C'est la cuisine qui a entièrement été refaite par les services techniques municipaux ainsi que le plafond de la grande salle, la peinture ainsi que la pose de pièges à son.



Nouvelle cuisine

Le chantier de la toiture, le changement des tuiles, les travaux de zinguerie, le remplacement de la ramée à l'identique ont été confiés à l'entreprise LEDRAPPIER pour un montant de 38 738 €. Ces travaux se sont déroulés en avril 2024.



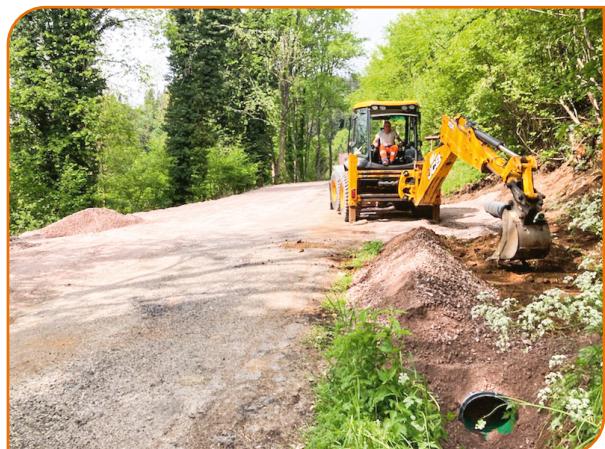
Pendant les travaux



Toiture et bardage

OPÉRATION CURAGE DES FOSSÉS

Les services techniques planifient des opérations d'entretien des fossés au tractopelle ou manuellement. L'eau étant canalisée, les dégâts sont réduits en cas de fortes précipitations : environ 15 km sur les secteurs du Droit, des Suais et de Travexin.



Curage des fossés

LOCAL DE LA CROIX ROUGE

Ce local situé à l'arrière de la mairie sert à abriter un vestiaire ouvert au public, ce dernier est géré et animé par les bénévoles de la Croix Rouge tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 14h à 16h.

Les accès ayant subi les affres du temps, les services techniques ont effectué des travaux de mise en sécurité notamment sur les marches d'escaliers avec la pose d'une main courante.

La Croix Rouge appréciée de la population rend bien des services aux personnes souhaitant faire don de leurs vêtements en bon état et à celles qui souhaitent en faire l'acquisition pour diverses raisons.



Pose de main courante et renforcement des marches

Travaux

CHEMIN DES NOISETIERS : RÉHABILITATION D'UN MUR D'ENROCHEMENT

Cet ouvrage nécessite une attention particulière face aux déformations et à la désolidarisation des matériaux qui impactent la sécurité des riverains. Ces travaux qui doivent se terminer au courant de ce 1^{er} semestre, nécessitent une fermeture totale de la route occasionnant une gêne pour les utilisateurs.

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE RECONNUS POUR CORNIMONT



La commune de Cornimont a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue qui se sont produites les 13 et 14 novembre derniers. L'arrêté a été pris par le Ministre de l'Intérieur le 18 décembre et a été publié au Journal Officiel de la République Française le 28 décembre 2023.

Toute personne concernée par des dégâts relatifs à cet épisode est priée de contacter au plus vite son assurance.

STADE DE FOOT



Filet de protection - stade d'entraînement

Un programme est en concertation avec le Football Club de la Haute Moselotte pour améliorer les abords du stade et rafraîchir les équipements.

C'est bien en complément de l'entretien de la pelouse, de la pose des filets de sécurité (parking côté de l'entreprise les Zelles), des ouvertures de portes et fenêtres et des travaux d'intérieur dans le bâtiment.

CIMETIÈRE : RÉPONDRE À UN BESOIN D'EMPLACEMENTS

Les concessions funéraires commençaient à manquer, c'est pourquoi un programme de travaux a été lancé. Le marché a été confié à l'entreprise MOLINARI qui a façonné 10 caveaux 3 places, 24 caveaux 2 places et 14 cavurnes sur le terrain resté disponible.

En parallèle, un travail de reprises des concessions abandonnées est effectué par le service de l'état civil de la commune. Ce sont des démarches administratives fastidieuses qui peuvent durer quelques années en raison d'une réglementation très stricte.



Pose des caveaux

LES ESPACES VERTS

Les services ne manquent pas d'idées pour rendre attractif notre village. Les plantations sont étudiées de façon à économiser l'eau tout en attirant l'œil. Les massifs sont composés de plantes vivaces adaptées à notre climat, de fleurissement autonome (narcisses, tulipes) et d'arbustes à feuillages persistants.



Plantations au square



Tulipes devant l'ECSP

**Marie-Jo CLÉMENT
Bruno VAXELAIRE**

Les accès sur le Grand Ventron



Grand Ventron

Le projet de renforcement du Grand Tétras sur le massif des Vosges suscite de nombreux débats suite aux avis négatifs de scientifiques et autres défenseurs de la nature. Le dossier technique porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été transmis aux différentes instances et à la Préfecture. A l'heure où j'écris ces lignes, la décision de poursuivre ce projet n'est pas encore arrêtée par Mme la Préfète.

Pour information, des réunions de travail se sont déroulées avec des participants provenant de diverses institutions, ONF, Fédération de Chasse, Club Vosgien, professionnels du tourisme, associations nature, élus etc. Elles se sont déroulées durant l'année 2023 afin d'élaborer un plan d'actions en vue de faciliter les conditions de vie des oiseaux. Ce dossier doit être

approuvé par les instances de l'État.

Il est bien difficile de mettre tout le monde d'accord autour de la table mais une chose est sûre la politique de la chaise vide peut être néfaste et la porte ouverte à des décisions drastiques. C'est pourquoi les élus de différentes communes ont participé à ces instances de concertation.

Les thèmes concernant la chasse, les prédateurs, les fréquentations sur site, les accès aux lieux sensibles, les aménagements à prévoir ont été largement débattus. Il est vrai que de nouvelles dispositions ont été prises et la réglementation des routes domaniales en fait partie. Plusieurs barrières ont été installées puisqu'il est constaté que la mise en place de panneaux ne suffit plus à faire respecter les circulations ; ces dispositions ont parfois du mal à être acceptées et c'est compréhensible.

Pour ce qui concerne la vallée de Xoulces, l'accès sera autorisé à tous les véhicules jusqu'au col de la Vierge du 1^{er} juin au 1^{er} décembre. Les 3 km de la route du Bockloch reliant la chaume seront accessibles du 1^{er} juillet au 1^{er} décembre. **Afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, la circulation à pied, à vélos (hors véhicule à moteur) est autorisée tout au long de l'année.**

Par contre rien de changé du côté de Ventron, la route étant ouverte jusqu'au Grand Ventron, sauf par temps de neige.

La location du chalet de la Méreuilie n'a pas été reconduite par la commune en raison de l'augmentation des tarifs de location : passage de 90 à 400 € par an

pour chaque chalet mis à disposition du public. Sur ce secteur, 2 chalets sont encore disponibles dans un rayon de 3 à 5 km : les Blancs Murgers et le chalet de l'Union au col de la Vierge. La location du chalet de la Croix Louis est conservée et le fourneau sera remplacé.

Marie-Jo CLÉMENT

Bois de chauffage

Alors que le prix des énergies ne cesse d'augmenter, il en est un qui reste accessible, celui du bois. Nous avons la chance de vivre dans une commune forestière qui regorge de cette matière première. Une forêt vit et s'entretient. Sur les 2 885 ha que compte la commune de Cornimont, il y a toujours un endroit à nettoyer. Lorsque c'est possible, que vos connaissances en matière de bois sont suffisantes pour travailler en toute sécurité, vous pouvez alors demander un permis de bois. Celui-ci court pour une période de 2 ans durant laquelle vous pourrez couper jusqu'à 10 stères de bois facturés comme suit :

- ▶ 2 € tous les bois dont le diamètre est inférieur à 10 cm.
- ▶ 4 € les bois dont le diamètre est supérieur à 10 cm.

Un contrat vous engagera durant les 2 années suivant sa signature et le métrage s'effectuera dès la fin de vos travaux.

Nous vous offrons aussi la possibilité d'acquérir au prix de 42 € le stère, du bois débité en 1 m, mais non



fendu. Un lot vous sera mis à disposition en bordure de chemin. Vous pourrez alors le récupérer et le fendre à votre convenance.

Vient ensuite le bois en grumes à 33 €/m³. Comme pour le bois débité, vous pourrez le récupérer en bord de chemin.

Si l'une ou l'autre de ces solutions vous intéresse, adressez-vous en mairie. Bruno VAXELAIRE, adjoint au maire en charge des attributions pourra vous renseigner.

Aurore CALVI

Centrale hydroélectrique

Turbine de Travexin

Le fond du canal de Ventron, proche du dégrilleur a été modifié. La vase conséquente sur 1m20 de profondeur a été aspirée et le mur de soutènement renforcé.

Passe à poissons des Vanres : continuité sédimentaire du ruisseau de Ventron

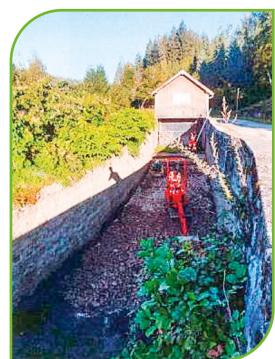
Le projet de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage de prise d'eau de la centrale

hydraulique de Travexin a été validé par les services de l'État.

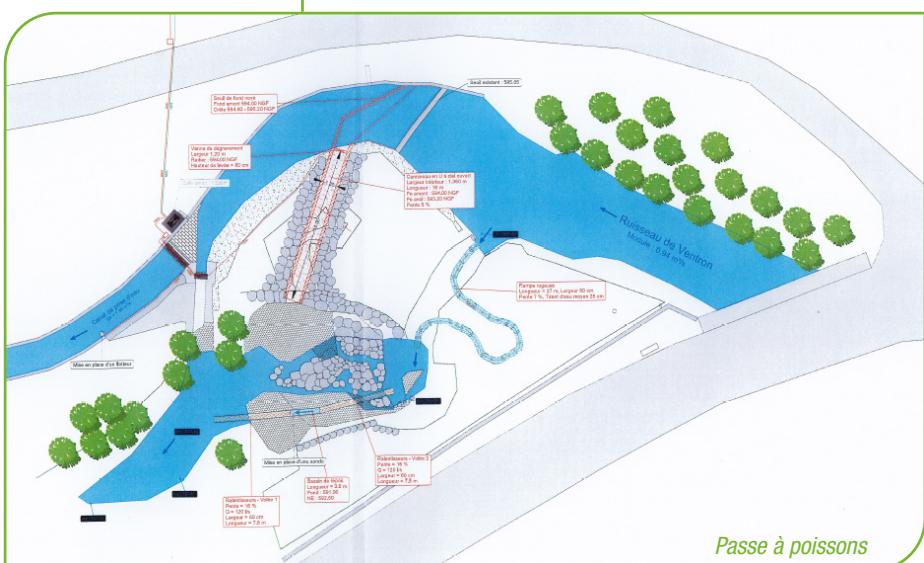
Depuis le 1^{er} avril, il est possible d'intervenir dans les cours d'eau et c'est l'entreprise PORTA-BROLIS qui est retenue pour l'exécution de ce marché.

La Région et l'Agence de l'Eau soutiennent ce projet.

Marie-Jo CLÉMENT



Centrale hydroélectrique



Passe à poissons

L'éclairage public

A l'heure où les factures d'électricité ne cessent d'augmenter, la municipalité a décidé d'agir pour atténuer ces charges :

- ▶ Remplacement d'anciens luminaires énergivores prévus, ces travaux seront déployés et réalisés en plusieurs tranches. Pour cette année : 8 luminaires LED rue de la 3^{ème} DIA et remplacement de blocs lumineux et crosses sur la rue du Faing
- ▶ En complément de ces dispositions, courant janvier, le temps d'éclairage a été réduit sur la majorité des quartiers sauf sur la rue principale : un lampadaire sur deux s'éteint désormais à partir de 20h au lieu de 22h, coupure totale à 22h avec un rallumage à 6h (en lieu et place de 23h et 5h auparavant)

Il est à noter que la commune comptabilise environ 800 points lumineux sur son territoire et qu'il est judicieux de réduire leur utilisation.



Ces dispositions permettront de diminuer les consommations d'énergie, réduire les factures d'électricité et limiter les nuisances lumineuses néfastes pour la biodiversité.

Marie-Jo CLÉMENT

Forêt communale

Reconstitution après la crise sanitaire due aux attaques de scolytes

De 2018 à 2022, les bostryches ont détruit environ 25 hectares de forêt communale. En 2021, un programme de reconstitution était élaboré par l'ONF. En 2022, à la suite d'une consultation infructueuse des entreprises de travaux forestiers, la plantation a dû être reportée. En automne 2023, les travaux de préparation du sol ont été réalisés et au cours du printemps de cette année les plants ainsi que les protections individuelles ont été mis en place par l'Unité de Production de l'ONF.

La forêt joue un rôle important pour diminuer le réchauffement climatique. La rapidité de ce changement ne laisse plus le temps à certains arbres de s'adapter. Les essences choisies pour reconstituer les zones détruites sont celles qui, de plus en plus, devront résister aux aléas climatiques.

Ce sont au total 5 975 plants de cèdre de l'Atlas (325 plts), de Douglas (1 870 plts), de pin de Laricio (1 800 plts), de chêne sessile (800 plts) et de robinier (1 180 plts) qui

formeront un nouveau peuplement dans les parcelles 17, 40 et 44 pour une surface de 4,66 ha.

Le montant total des travaux est de 101 057 €, subventionnés à hauteur de 28 720 €.

Avec comme répartition : la préparation du sol et l'andainage des rémanents (14 795 €), l'achat et mise en place des plants (30 038 €) et des protections individuelles contre le gibier (56 224 €) conséquences d'une trop forte densité de cervidés qui au bout du compte double le coût de la plantation.

Bruno VAXELAIRE



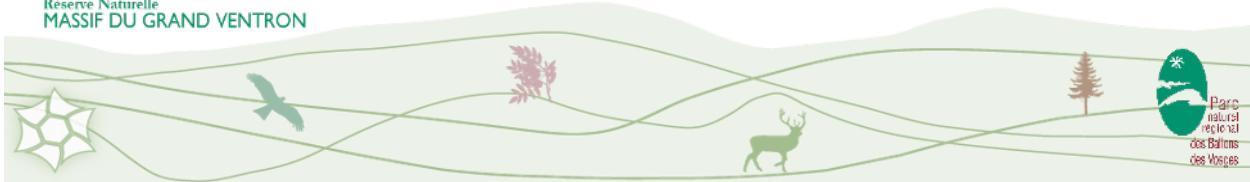
Panneau



© Crédit photos ONF

L'écho de la Réserve

Réserve Naturelle
MASSIF DU GRAND VENTRON



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

Une nouvelle personne dans l'équipe des Réserves Naturelles

Début janvier, Clément COUANON a rejoint l'équipe des Réserves Naturelles sur le poste de médiateur.

Présent très régulièrement sur le terrain des 4 Réserves Naturelles gérées par le Parc, Clément se charge de la mission de médiation en allant à la rencontre du public sur les sites. L'objectif de ces échanges est de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité présente ainsi qu'aux enjeux de conservation propres à chaque site. Il sera également amené à intervenir auprès des

scolaires et des habitants en prenant part aux projets pédagogiques portés par les Réserves ainsi qu'à certains évènements locaux. Peut-être le croiserez-vous lors de vos prochaines sorties sur la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron ?



10ème édition du chantier jeunes

Cet été, un nouveau chantier jeunes sera organisé avec l'Espace Culturel et Social de la Pranzière du 22 au 26 juillet. Une édition anniversaire puisque l'on fêtera le 10ème chantier ! Cette action s'adresse aux ados de 12 à 15 ans. Si vous êtes intéressé(e) pour y participer, n'hésitez pas à nous contacter.

Exposition « Mémoires de Nos Réserves »

Du 12 février au 05 mars dernier, étaient exposés dans la galerie de l'ECSP, les photos et témoignages du projet Mémoires de Nos Réserves.

Une inauguration, organisée le samedi 17 février, a permis de présenter tout le travail de recueil de la mémoire réalisé dans le cadre de ce projet. Ce fut également l'occasion de remercier les témoins qui ont accepté de nous partager leurs histoires en leur présence.

Pour faire vivre l'exposition, un atelier d'écriture ouvert au grand

public était organisé le samedi 02 mars. Animé par Caroline MICHEL-LEROY de l'association la Langue de Travers, cet atelier fut l'occasion pour les participants de se plonger dans l'univers des Réserves Naturelles : d'hier à aujourd'hui et d'aujourd'hui à demain, à travers la construction de récits de manière ludique.



Un beau moment convivial riche en partages. Les textes produits lors de cette animation seront mis en valeur lors de la prochaine sortie de l'exposition : du 06 au 29 septembre à la Maison de La Bresse.

Informations et contact : reserves.naturelles@parc-ballons-vosges.fr ou 03.89.82.22.10

Maisons fleuries

Chaque été, le jury des maisons fleuries sélectionne les réalisations remarquables visibles de la rue.

Pour l'édition 2024, si vous souhaitez participer et que votre

fleurissement n'est pas visible depuis la voirie, signalez-vous en mairie avant le 30 juin et nous ne manquerons pas de vous rendre visite.

Annette MARCHAL



ZAN

Comme son homonyme le bonbon au réglisse, le projet ZAN (Zéro Artificialisation Naturelle) n'est pas apprécié de tous. Pour bien comprendre les enjeux de la proposition de loi le concernant en voici un récapitulatif.

Pour rappel, chaque année environ 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont artificialisés. Comprenez par-là qu'ils sont construits, transformés en route ou chemin de fer, bref détournés de leur fonction première.

Piège à CO_2 , réserve d'eau de pluie et surtout de biodiversité, à l'heure du changement climatique et de l'appauvrissement de nos sols, il devient dur de justifier une telle hémorragie.

L'objectif du ZAN n'est autre que de lutter contre l'artificialisation des sols. Il fait suite à la loi « climat et résilience » qui visait à réduire de moitié la consommation d'hectares artificialisés entre 2021 et 2031. ZAN, lui, pousse plus loin la résolution.

Sur le papier, il permettrait de redonner des terres aux agriculteurs, aux forêts, pour des espaces verts. Le tout participerait aussi au gain de perméabilisation des sols et ainsi prévenir des risques d'inondation. La végétation facilite aussi la remontée de l'eau vers la surface alimentant donc nos sources appauvries et comme on le sait tous maintenant, depuis un bon moment, de dépolluer notre air.

Autre gain, et pas des moindres, la réhabilitation des ruines. En effet, les constructions, même abandonnées et pratiquement en ruine pourraient être réutilisées, rasées pour de la reconstruction. Il paraît assez logique de limiter l'extension de nos zones urbanisées sans défigurer les paysages à tout va avec des habitations partout.

Ce rassemblement dans les centres faciliterait ainsi la distribution des réseaux d'eau, d'assainissement etc. limitant par là-même les coûts d'exploitation.

Point non négligeable, les trajets jusqu'à ces habitations excentrées seraient alors limités aux seules déjà existantes ne créant pas d'augmentation de trafic et de pollution.

Vous l'aurez compris, dans son emballage, le ZAN a tout bon !

En revanche, convictions écologiques ou pas, il peut être compliqué de justifier cette application qui semble réduire encore un peu plus les capacités de développement, notamment des petites et moyennes communes.



A l'aire des grandes communautés de communes, des communautés d'agglomération et des grandes régions, la voix des ruraux peine un peu plus à se faire entendre. Projet de fermeture des hôpitaux, déserts médicaux, fermeture des bureaux de poste et des différents services publics. La pilule s'avale difficilement.

Pire, la loi, pour nous ruraux, apparaît comme une manière détournée d'entasser un peu plus les habitants dans des super centres et de rendre la nature à la nature avec des espaces vierges de toute vie humaine. Ce constat, poussé à l'extrême, remet tout de même en cause le désir de certains de vivre au milieu de la nature, à l'écart du bruit et de l'agitation.

Heureusement, il ne s'agit pas uniquement de ça.

Ainsi, Zéro Artificialisation Net permettra tout d'abord de redonner des terres cultivables et pâturables aux agriculteurs qui se sont vus dévaliser ces dernières décennies. De plus, et si l'utilisation de ces terres tourne autour d'une pratique responsable, le bénéfice n'en sera que plus élevé. La biodiversité souffre de ce manque d'espaces naturels pour s'épanouir. Certes, dans nos secteurs, le problème s'avère moins important. La loi ZAN donnera peut-être un peu plus de souffle aux secteurs urbains.

Ici, elle permettra avec une facilité de préemption d'acquérir des ruines afin de redonner des espaces constructibles aux habitants. Et pour finir, elle ne veut pas dire qu'il n'y aura plus aucune construction neuve. Par le biais du donnant-donnant, chaque commune conservera, après la mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la surface constructible qu'elle aura à ce moment-là. Autrement dit, pour toute nouvelle surface constructible, l'équivalent sera redonné en non-constructible.

La Communauté de Communes des Hautes Vosges réfléchit d'ores et déjà à la mise en place d'un PLUi, sésame pour garder un peu la mainmise sur notre territoire.

Aurore CALVI

Réglementation - Sécurité



LES ANIMAUX

Nombreux sont les propriétaires de chiens qui vous disent « Mon chien est gentil, il ne ferait de mal à personne » et pourtant des signes d'agressivité sont constatés.

Trop souvent des problèmes surgissent à cause du comportement inadapté de personnes qui laissent leur animal courir en liberté au milieu d'un jardin public, de la voie verte ou en pleine nature.

Il est rappelé que tout animal doit être tenu en laisse, ce qui permet au propriétaire de maîtriser son animal face à un congénère et de permettre aux promeneurs de se sentir en sécurité.

Pour rappel, en vertu des articles L211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.2212-2-7° du Code Général des Collectivités Territoriales, les propriétaires d'animaux sont priés de ne pas les laisser divaguer. Auquel cas, ils seront capturés, conduits à la fourrière communale et les frais facturés aux propriétaires.

En cas de non-respect de cet arrêté de police, vous êtes susceptible d'encourir une contravention pénale de 2^{ème} classe d'un montant maximum de 150 €.

LA MÉRULE

La mérule est un champignon lignivore qui se développe par excès d'humidité et qui est capable de s'étendre sur plusieurs bâtiments contigus à la bâtie concernée. L'article L. 133-7 du Code de la Construction et de l'Habitation oblige l'occupant d'un immeuble contaminé à déclarer en mairie la présence du champignon dès qu'il en a connaissance.



LES CROTTE DE CHIENS



Autre phénomène récurrent : les déjections qui jonchent les espaces publics

Le phénomène n'est pas nouveau, il est nécessaire de rappeler que le gentil toutou a le droit de faire ses besoins mais que son maître a le devoir de ramasser ses déjections. Pensez aux piétons et aux professionnels qui tondent les pelouses ! **Pas besoin de dessin !**

Le non-ramassage des déjections de son animal peut faire encourir à son propriétaire une amende d'un montant de 135 €, sur le fondement de l'article R 634-2 du Code Pénal. Nous vous rappelons que plusieurs distributeurs de sacs pour déjections canines sont installés dans le centre de la commune.

ESPACE SANS TABAC

Les abords des écoles et le square du Saulcy sont des lieux identifiés sur notre commune où la cigarette n'est pas la bienvenue.



Pour rappel, c'est un label développé par la Ligue contre le Cancer en partenariat avec les municipalités afin de dénormaliser le tabagisme et de protéger les jeunes.

Sécurité

Sur notre commune, une zone est déclarée comme présentant un risque entre le 31 et le 35 de la rue de la 3^{ème} DIA et entre le 16 et le 24 de la rue de la Gare. L'arrêté préfectoral n° 198-2023 du 13 juin a été pris suite à cet état de fait ce qui va obliger lors de toute transaction de procéder à un diagnostic mérule des bâtiments situés dans cette zone.

Les propriétaires doivent entreprendre les travaux pour traiter ce champignon dévastateur. Par sécurité, il est recommandé à tout propriétaire de surveiller la bonne santé de son habitation.

TAILLER LES HAIES

Attention ! Si vos haies nécessitent un entretien (taille, élagage...), vérifiez si la période est adaptée : à partir du 15 mars et jusqu'au 15 août, vous ne pouvez plus intervenir suivant l'arrêté préfectoral n° 329/2021/DDT du 14/12/21. Cet arrêté réglemente les dates d'entretien des haies afin de protéger les oiseaux pendant la période de nidification.

En effet, elles abritent, à votre insu souvent, tout un petit peuple (oiseaux, hérissons, insectes...) qui s'y cache et s'y reproduit. Avec le changement climatique un grand nombre d'espèces disparaît chaque année de la planète et il est urgent de protéger du mieux que l'on peut ces petits animaux.

En respectant cet arrêté, vous participerez à la protection de la biodiversité.



RAPPEL DES HORAIRES DE TRAVAUX DE BRICOLAGE EXTÉRIEUR

Afin de respecter la quiétude de votre voisinage, voici un rappel sur les horaires à respecter pour vous adonner à vos travaux de bricolage extérieur.

- ▶ **Jours ouvrables** : 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- ▶ **Samedi** : 9h à 12h et 14h à 19h
- ▶ **Dimanche et jours fériés** : 10h à 12h



JE VIENS D'AVOIR 16 ANS, JE N'OUBLIE PAS MON RECENSEMENT !!!!

Si vous êtes né(e) français(e), vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Il est obligatoire de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

- ▶ d'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, etc.) ou à un concours administratif en France.
- ▶ d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, etc.), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- ▶ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter



dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (*sauf en cas de déménagement notamment*).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez fournir les documents suivants :

- ▶ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ▶ Livret de famille à jour

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

Afin de compléter l'action de la gendarmerie, la police municipale de Cornimont vous propose également de surveiller votre domicile en cas d'absence prolongée. Une attention particulière sera portée à votre habitation lors des patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (*effractions, tentatives d'effractions, cambriolages*) et des mesures conservatoires seront prises pour préserver les traces et indices avant l'intervention de la gendarmerie.

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le formulaire disponible sur le site de la commune (www.cornimont.fr), ou venez directement chercher un exemplaire à la mairie. Une fois renseigné, il sera également transmis à la gendarmerie.

Marie-Jo CLÉMENT
La Police Municipale

Tapage nocturne

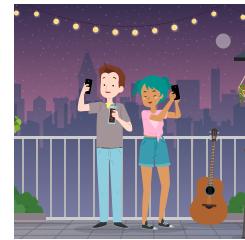
Les beaux jours approchent, les tapages avec !!!

Le soleil est censé montrer le bout de son nez, patience... il devrait arriver !!! Cependant, les beaux jours riment souvent avec excès de bruit. Les barbecues et apéros entre amis, censés nous apporter un peu de réconfort peuvent parfois déraper à cause du bruit. Afin de préserver la quiétude de nos quartiers, posez-vous la question de savoir si vous ne débordez pas trop. De jour comme de nuit, les bruits, tapages injurieux ou nocturnes troubant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe.

Même si la musique trop forte, les aboiements de chiens répétés ou l'usage de matériel bruyant sont constamment pointés du doigt, le fait d'hurler après sa progéniture

peut également être considéré comme un tapage.

Le respect d'autrui et le dialogue sont à privilégier avant d'avoir recours aux forces de l'ordre.



L'utilisation en agglomération, d'un véhicule à moteur à des régimes excessifs est également une forme de tapage. Cette infraction peut être punie par une amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.

De jour, comme de nuit, la semaine comme le week-end, pensez à celles et ceux qui souhaiteraient se reposer avant de reprendre le travail.

La police municipale

Les animations de l'année 2024

Malgré la pluie qui s'est invitée en début d'après-midi du dimanche 10 mars dernier, un bon nombre de carnavaliers (grands et petits) ont pris part au défilé.

Accompagnés par Duo d'Harmonie, depuis le Passage Perrin en direction de la rue de la 3^{ème} DIA, nous nous sommes rendus place de la Pranzière pour assister à une aubade.

Le défilé s'est ensuite dirigé vers le centre de poylaktivité où M. Carnaval a été mis à feu. Les beignets, les boissons et le vin chaud ont été servis par les membres de l'ECSP et ont réchauffé les participants. Les enfants ont pu monter sur la scène de la salle Jacques VILLERET et participer au spectacle de magie humoristique présenté par Jo'Magic.



Carnaval

L'été arrive à grands pas et les animations du vendredi soir sont déjà programmées :

- ▶ **21 juin** : Fête de la Musique avec le groupe Cors et Accords pour une aubade à l'amphithéâtre de verdure.
- ▶ **13 juillet** : Fête Nationale au terrain de BMX avec le traditionnel feu d'artifice, la retraite aux lampions... La buvette sera tenue par le Football Club de la Haute Moselotte. L'animation musicale est assurée cette année par le groupe BAC+ZINC.
- ▶ **19 juillet** : Car'All Alone, une chanteuse de variétés française et internationale.
- ▶ **26 juillet** : diverses animations sont prévues sur la place de la Pranzière dont une animation musicale avec Ceci Cela, un duo de chanteurs/musiciens multi-instrumentistes, Albus Animation : mono cycle, rolla rolla, clown équilibriste, réalisation de sculptures sur ballons offerts au public, défilé de mascottes, maquillage pour les enfants et les adultes par Karim 2C. Le public pourra

rejoindre la place à compter de 19h30 où chacun pourra apporter son pique-nique. La buvette sera tenue par « Le Sel des Hauts ».

- ▶ **2 août** : Les Frères Chrysanthème théâtre et chants, le spectacle s'intitule « Le donne-moi la main ».
- ▶ **9 août** : Mélasse qui présentera Fripouille Circus, spectacle interactif avec des gags, des chants, des sketchs clownesques et des jeux pour les petits et les grands.
- ▶ **16 août** : Duo de l'Orme à l'église de Cornimont, composé de deux artistes musiciens (dont un originaire de Cornimont) et une dessinatrice qui peindra un tableau pendant le spectacle. Concert esquisé ou l'univers équin vient se mêler aux musiques anciennes.

Par beau temps, ces animations se tiendront à l'amphithéâtre de verdure à l'exception des 13, 26 juillet

et 16 août. En cas de mauvaises conditions météo, le repli se fera à la salle des fêtes.

► **Le dimanche 29 septembre dans l'après-midi :**

Léo REYMANN (chanteur lyrique professionnel originaire de Cornimont) viendra se produire à la salle Jacques VILLERET, avec la compagnie L'ENGRENAGE comprenant quatre chanteurs/comédiens et six instrumentistes pour un opéra « ACIÉ ET GALATÉA » de GF HÄNDEL.

Nous vous tiendrons informé(e) de toutes ces manifestations par nos moyens de communication habituels : la lettre d'actualités Cornimont Actu, les

affichages, notre page Facebook et notre site internet, via Résonance FM et Vosges Matin.

Marie-Josée FRANÇOIS



Compagnie l'Engrenage

LAPE



Lieu d'Accueil Parents Enfants Accès libre et gratuit

Parents, grands-parents, assistants familiaux, venez passer un moment convivial avec votre enfant (0-6 ans). Futurs parents, vous êtes également les bienvenus ...

Jouer avec son enfant, rencontrer d'autres parents, favoriser ainsi l'échange entre enfants et parents, préparer à la vie en collectivité (crèches, école maternelle), aider à la séparation, accompagner la fonction parentale... Autant de raisons de se rendre, de façon occasionnelle ou régulière, dans cet espace convivial de jeux, d'échanges, d'écoute et de parole.

Ces moments permettent de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.

Sont concernés les enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

L'accueil des familles est assuré par des professionnels formés à l'écoute.

Où et quand nous rencontrer ?

Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 à l'ECSP.

Fermé pendant les vacances d'été.

Service mis en place par l'intercommunalité subventionné par la CAF



Un espace de jeu et de rencontre
Pour petits et grands
enfants de 0 à 6 ans
accompagnés d'un parent

LA BRESSE

Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi
à partir de 8h30 jusqu'à 11h30

Centre culturel et social Camille Claudel
12, rue Mougel Bey - 88250 LA BRESSE

Mercredi 22/05/2024

Mercredi 12/06/2024

Mercredi 26/06/2024

CORNIMONT

Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi
à partir de 13h30 jusqu'à 16h30

Espace Culturel et Social de la Pranzière
Place de la Pranzière - 88310 CORMONT

Vendredi 17/05/2024

Vendredi 07/06/2024

Vendredi 21/06/2024

Vendredi 05/07/2024

Contact
Natacha GERARDIN 06 42 34 45 99
 LAPE'tite escapade



Vous souhaitez favoriser l'éveil et la socialisation de votre enfant ;

vous recherchez une écoute bienveillante et des réponses à vos interrogations ;

vous voulez rencontrer d'autres parents et partager un moment de convivialité ;

le Lieu Accueil Parents Enfants vous accueille dans un espace convivial et bienveillant.

**ACCUEIL GRATUIT,
SANS INSCRIPTION, LIBRE ET ANONYME.**



Le LAPE est un service de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Dans les écoles

LA RENTRÉE 2023

137 élèves étaient inscrits à l'école du Centre (63 à la maternelle et 74 en classes élémentaires) et 37 à l'école élémentaire des Champs à Nabord. Une des particularités de cette rentrée est que toutes les classes comptent un double niveau, ce qui permet une répartition des élèves de la classe Ulis dans les deux écoles. Ce sont au total 10 classes ouvertes, dont 2 à l'école des Champs à Nabord.



LES PROJETS DES ÉCOLES

Pour l'école du Centre, il est axé sur le développement du langage, les connaissances en mathématiques, l'utilisation du numérique, l'ouverture culturelle avec un parcours citoyen et un parcours éducatif de santé.

Pour l'école des Champs à Nabord, il s'articule autour de trois axes :

- ▶ un parcours disciplinaire par la mise en place de rituels quotidiens axés sur le vocabulaire et une pratique régulière du calcul mental ;
- ▶ un axe transversal pour favoriser le respect et la coopération des élèves dans toutes les disciplines et développer les échanges entre eux pour un climat scolaire serein ;
- ▶ une participation à des ateliers de pratique artistique dans des disciplines variées et des sorties dans des lieux culturels multiples.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Ce dispositif mis en place l'an dernier est reconduit. Il est porté par l'ECSP.

Un groupe de 10 enfants en bénéficiait sur le thème des J.O. de Paris 2024.

Ses objectifs :

- ▶ aider les enfants à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir ;
- ▶ élargir leurs centres d'intérêt, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté ;
- ▶ valoriser leurs acquis, renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective ;
- ▶ accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant.

LES ACTIONS COMMUNALES

Un fruit à la récré : cette opération, qui consiste à offrir à chaque enfant, une fois par semaine pendant 16 semaines, un fruit bio, a été reconduite cette année. Elle a débuté au mois de janvier et durera jusqu'en juin.

Le concours d'écriture et d'illustrations a été lancé en décembre 2023 avec pour thème « Sportez vous bien ». Trois classes travaillent sur le sujet, ainsi qu'un groupe de résidents de l'EHPAD Le Couâroge. Le jury est appelé à délibérer en mai et la remise des prix se fera en juin, avec un goûter offert à tous les participants.

LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2024

Une fois de plus en 2 ans, la municipalité a été informée par l'Éducation Nationale de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école du Centre à la prochaine rentrée 2024.

Malgré les arguments forts et nombreux développés dans un courrier adressé à l'administration, cette décision a été confirmée courant mars. Il est vrai que la moyenne des effectifs par classe est faible (17,4 élèves) et qu'il semble que seul ce critère ait été retenu. La directrice de l'établissement aura la charge délicate d'organiser une nouvelle répartition des élèves. La municipalité lui apportera tout son soutien.

Roger NICASE



Petites news du conseil des jeunes

LE CONSEIL DES JEUNES A ÉTÉ RENOUVELÉ EN DÉCEMBRE 2023

Une visite dans les écoles primaires et au collège de Cornimont a été effectuée en octobre, afin d'expliquer l'importance des actions du conseil des jeunes aux enfants. Ils avaient jusqu'à mi-novembre, pour remettre leur candidature. Seulement quatre jeunes ont répondu à l'appel malgré l'enthousiasme lors de nos visites. Deux anciens conseillers ont décidé de reconduire leur mandat ce qui porte le conseil à six adolescents.

C'est le plus petit groupe depuis le début malgré toutes les bonnes actions menées. Nous nous sommes rencontrés juste avant l'élection afin d'écouter leur demande et faire connaissance.

Comme chaque année, la première rencontre a eu lieu lors des vœux du maire en janvier 2024. Il est important qu'ils s'expriment sur les réalisations effectuées tout au long de l'année.

Moment pour la municipalité de les mettre à l'honneur et de les remercier pour leur implication.

Seconde rencontre lors des vacances de février pour commencer à travailler sur leur projet : mise en place



Le nouveau conseil

de groupes de soutien scolaire pour aider les enfants en difficulté. Bonne idée ! Pour ce faire nous allons nous rapprocher d'une association qui a déjà mis en place ce genre d'aide, ceci pour essayer de travailler ensemble. D'autres idées sont en cours de réflexion.

Si toutefois des jeunes veulent rejoindre le groupe, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en mairie.

Merci aux jeunes conseillers et à toute l'équipe encadrante pour leur travail et leur soutien.

Jimmy SCHMITTER

ALSH et Périscolaire

LE PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire (garderie du matin et du soir ainsi que restauration scolaire) est un temps d'accueil éducatif, animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de l'enfant est prioritaire.



Cantine

Une équipe composée de sept animatrices dynamiques (Annick, Elise, Emilie, Nadia, Nathalie, Nurcan et Océane) veille à la sécurité physique et affective de nos chères petites têtes blondes.

Merci aux ATSEM qui font le lien entre l'école et nos services.

Concernant la restauration scolaire, depuis la rentrée 2023 environ 80 enfants des écoles primaires mangent quotidiennement au collège Hubert CURIEN encadrés par nos équipes.

L'ALSH



Spectacle de cirque



Expériences avec de jeunes scientifiques

Pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, les mercredis et les vacances scolaires, nous travaillons en cherchant à développer nos objectifs pour favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement personnel de chaque enfant, en lien avec le projet pédagogique.

Nous proposons un service avec des thèmes divers et variés. Nous essayons également de faire des sorties qui donnent du sens à nos thématiques à l'issue de chaque période (sorties au cirque à Nancy, à la patinoire de La Bresse, aux structures gonflables à Colmar etc.).

Nous répondons à un réel besoin des familles de Cornimont et des villages avoisinants ; nous constatons une hausse constante de la fréquentation.

Merci à nos partenaires, la CAF des Vosges, la MSA, l'ECSP, la municipalité et l'équipe d'animatrices. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, l'équipe est renforcée avec des jeunes animateurs et animatrices, sans qui toutes ces activités ne pourraient pas être proposées.

Isabelle MOUGIN
Marie-Josée FRANÇOIS



Halloween



La ferme aux rennes

Retour sur...

LE PRINTEMPS 2024 MARQUE LE PASSAGE DE PLUSIEURS ÉTAPES IMPORTANTES POUR L'ECSP

- ▶ La validation par le conseil d'administration de la CAF des Vosges du projet social 2024-2028, qui confirme notre agrément Centre Social pour les cinq prochaines années. Il est le fruit du bilan des deux premières années en tant que Centre Social et d'un gros travail de réflexion, de co-construction entre salariés, bénévoles, usagers.
- ▶ L'arrivée de Salomé sur le poste de Référente Familles : l'équipe est au complet ! Bienvenue à elle !!
- ▶ L'obtention par Nathalie du DEJEPS (Diplôme d'État Jeunesse Éducation Populaire et Sport) en février 2024 suite à une formation de 18 mois à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social de Lorraine). Félicitations à elle, le résultat est à la hauteur de son



Validation en centre social

- investissement dans cette formation et sur son poste.
- ▶ Le 1^{er} avril a marqué le 19^{ème} anniversaire de l'ECSP. Ce jour tombant le lundi de Pâques, nous ne l'avons pas vraiment célébré... mais ce n'est que partie remise car nous fêterons les 20 ans en 2025 !!! Un groupe de travail est déjà à l'œuvre pour concocter un programme digne de ce nom. Soyez prêt(e)s, on a 20 ans qu'une fois seulement !

Quelques rendez-vous à retenir au mois de juin :

- ▶ Le week-end des 15 et 16 juin, les élèves des différents groupes de danse menés par Anna vous invitent à leur traditionnel gala de danse.
- ▶ Le dimanche 23 juin, la représentation du spectacle « Chanter les Femmes » dans la grande salle de l'ECSP : une troupe s'est réunie depuis janvier autour de l'envie de chanter, de monter un spectacle, de mettre à l'honneur des femmes clefs dans l'Histoire... venez voir par vous-même !
- ▶ Un autre rendez-vous important pour notre association est l'Assemblée Générale, qui aura lieu le samedi 8 juin 2024, dans les locaux de l'ECSP. Merci de noter d'ores et déjà la date, nous comptons



Chanter les Femmes

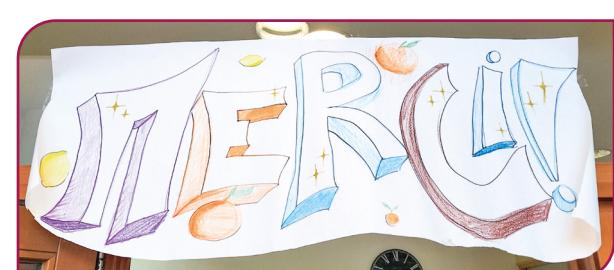
sur votre présence, essentielle pour faire vivre une association comme la nôtre.

L'ensemble des activités régulières, auxquelles vous êtes de plus en plus nombreux et nombreuses à participer, finira tranquillement courant juin... pour mieux recommencer en septembre.

DU CÔTÉ DU SECTEUR JEUNESSE....

Notre objectif : proposer une offre de loisirs/vacances pour les jeunes/ados en complémentarité de l'accueil de loisirs communal des Grands Meix

Cette année, un projet singulier se met en place à l'ECSP : un projet ados en "non mixité choisie" à la demande de quelques ados filles qui désirent bénéficier d'espaces temps/de paroles pour échanger sur leur place dans la société, à l'école, dans la rue, à la maison.



Opération agrumes

Si l'objectif final de ce projet est la co-construction du séjour "Filles en Folie" avec les sept ados motivées en juillet, plusieurs étapes intermédiaires ont eu lieu : des actions de co-financement en février avec "L'opération agrumes", vente de beignets de Carnaval en mars, encore merci pour votre soutien et votre solidarité ! Mais aussi des séances ciné, des rencontres avec d'autres groupes de jeunes et associations de défense de droits des femmes...

D'autres ados ne sont pas en reste, puisqu'un chantier

jeunes est en préparation pour l'été, ainsi que des après-midi détente pour ce public lors de la dernière semaine d'août, dans le cadre du partenariat avec l'ALSH des Grands Meix.

Enfin, en partenariat avec d'autres Centres Sociaux du département, et dans notre démarche d'interconnaissance et de rayonnement géographique, l'ECSP se joint à un projet ambitieux : une Soirée "Mousse Party" réunissant 400 adolescents de toutes les Vosges fin juin !

ET SUR LE CHAMP DE LA MOBILITÉ ?

La relance de la commission mobilité en 2023 a prouvé qu'il s'agissait d'un axe important de notre nouveau projet social. Et cela se concrétise déjà, de plusieurs manières :

- ▶ un atelier mensuel proposé par la Mission Locale de Remiremont d'Accompagnement au Code la Route + simulateur de conduite (les 1^{ers} lundis du mois à l'ECSP)
- ▶ la participation de l'ECSP à "Les villes et villages du bien vieillir" organisés par le CD88 afin de mettre en avant le dispositif CAR88
- ▶ depuis avril, un atelier mensuel par Mobilibre d'aide au Code de la Route pour les bénéficiaires du RSA de + de 26 ans (2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois à l'ECSP)
- ▶ un rendez-vous devenu désormais traditionnel : la Journée du Vélocipède le 26 mai, avec nos partenaires de Ballast et Recré : rdv convivial, artistico-bricoleur et familial, avec un clin d'oeil historique aux JO des années 1900...



Fête du vélo 2023

ET POUR LES FAMILLES, QUOI DE NEUF ?

En tant que Centre Social, l'ECSP se veut être un lieu de ressource et d'implication pour les familles du territoire

Ainsi, les missions de Salomé, référente famille, sont de :

- ▶ Proposer des activités en famille
- ▶ Offrir aux familles un lieu d'écoute, d'échanges et de conseils autour de la parentalité
- ▶ Impliquer les familles dans les projets
- ▶ Se positionner comme acteur ressource pour les familles, les écoles et les partenaires.

Aigles le 21 avril qui a fait le plein avec une soixantaine de participant(e)s.

A noter d'ores et déjà que nous envisageons de reconduire la sortie familiale à Fraispertuis début juillet.



CLAS

Pour la deuxième année, l'ECSP a participé au dispositif CLAS, qui est un accompagnement à la scolarité mis en lien avec des activités pédagogiques culturelles, organisé avec le soutien des écoles et avec une implication des familles. Tous les mercredis, 10 jeunes ont pu bénéficier de cet accompagnement, entre aide aux devoirs et séances de découvertes. Cette année, les Jeux Olympiques sont à l'honneur : un sport différent a été mis en lumière entre chaque période de vacances. Cela a permis aux enfants de découvrir des sports, qui sont pratiqués autour de nous à Cornimont : merci au club d'escalade, au club d'aïkido, au club Vosgien et à Ballast d'avoir joué le jeu avec les jeunes !

De plus, avec l'arrivée de Salomé, un questionnaire a été diffusé aux familles (disponible sur la page facebook, en format papier à l'ECSP, envoyé par le biais de partenaires etc). Nous avons fait le point sur les nombreuses réponses que nous avons reçues. Merci aux participant(e)s d'y avoir répondu, ce qui nous permettra de mettre en place des actions à venir... Toutes les idées sont toujours les bienvenues dans le but d'impliquer les familles aux projets du Centre Social.

Pour suivre les projets de l'été, activités familles, chantier jeunes ou manifestations culturelles, ainsi que les actualités de la future rentrée et de nos partenaires sur le territoire, suivez notre page facebook !

Et vous, c'est quoi vos projets ? L'ECSP se veut être un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement d'idées, d'envies et de projets...Venez nous rendre visite, vous êtes les bienvenu(e)s !

RAPPEL - Pour joindre l'équipe :

- ▶ **Laurent** : 03 29 25 42 83 et espacecultureletsocialdelaprannerie@wanadoo.fr
- ▶ **Ariane, à l'accueil** : 07 65 89 63 24 et arianem@ecsp-cornimont.org
- ▶ **Salomé, référente familles** : 06 26 91 00 94 et familles@ecsp-cornimont.org
- ▶ **Nathalie, Coordinatrice jeunesse et référente mobilité** : 06 18 47 58 60 et nathaliem@ecsp-cornimont.org

Création classe porte-drapeaux

CRÉATION D'UNE CLASSE DE JEUNES PORTE-DRAPEAUX

A l'initiative de Monsieur SAGE, Principal et Madame THIÉBAUT, Professeur d'Histoire au Collège Hubert CURIEN et dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, une école de jeunes porte-drapeaux a été créée.

21 élèves volontaires de 4^{ème} et 3^{ème} ont répondu favorablement pour intégrer cette école, dont 9 jeunes qui habitent Cornimont.

3 phases de présentation ont eu lieu pour mener à bien ce projet pédagogique.

1. Présentation du déroulé d'une cérémonie, de ses acteurs à partir du jeu « Explique-moi une cérémonie »



École de porte-drapeaux

2. Présentation des grades militaires, des médailles, des décorations, des valeurs et symboles de la République
3. Binôme jeunes et anciens porte-drapeaux, apprentissage des mouvements et répétition d'une cérémonie en présence des partenaires, de l'Inspectrice Académique et des représentants de l'État

Le 8 mai dernier, nous avons invité les jeunes porte-drapeaux à se joindre à la commémoration de la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale.

Dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, des actions vont être menées sur notre village :

- ▶ Inauguration du Chemin de Mémoire et de Citoyenneté, chemin partant de la Gesse jusqu'au monument du Haut du Faing
- ▶ Projection du film de Monsieur Jacques CUNY « De la Piquante Pierre à la Vallée des Larmes » à la salle Jacques VILLERET. L'après-midi du 11 octobre, nous accueillerons les collégiens de Cornimont et le 8 novembre à 20h30 le grand public
- ▶ 24 octobre : commémoration de la Libération de Cornimont au monument du Haut du Faing.

Pour toutes ces manifestations, nous tiendrons informé la population, afin que le plus grand nombre de personnes puisse rendre hommage aux soldats morts pour la France et pour notre liberté.

Marie-Josée FRANÇOIS

Pierrot ANTOINE mis à l'honneur !

Pierrot ANTOINE est né le 18 avril 1940 à Cornimont, a été scolarisé à Parfongoutte, marié, papa de 2 enfants et retraité de l'entreprise MOLINARI.

Il a effectué son service militaire 2 mois en France puis 22 mois en Algérie et a terminé avec le grade de Caporal-Chef. Il est titulaire de la médaille commémorative d'Algérie, du titre de reconnaissance de la Nation et de la carte du combattant. Pierrot est porte-drapeau de la section UNC-AFN de Cornimont depuis 2001, il a déjà obtenu la médaille pour ses 5 premières années de fonction.

Le 26 janvier dernier, il a été décoré lors de l'assemblée générale de l'UNC-AFN en présence de Madame le Maire. Le diplôme d'honneur de porte-drapeau lui a été attribué sur décision préfectorale pour 22 années de fidélité. Ce diplôme est signé par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

M. Yvan PIERREL président de l'UNC-AFN l'a remercié chaleureusement à travers un discours. Félicitations à Pierrot !

Marie-Jo CLÉMENT



Les amis de Pforzheim



Du vendredi 23 au dimanche 25 février 2024, l'association des Amis de Pforzheim, accompagnée des élus de Cornimont, La Bresse et Ventron, s'est rendue à Pforzheim pour un échange franco-allemand pour le 79^{ème} anniversaire du bombardement de la ville.

Des jeunes du collège St Laurent de La Bresse et du lycée La Haie Griselle de Gérardmer ainsi que certains de leurs professeurs ont fait le voyage pour rencontrer leurs homologues de Pforzheim. Ceci afin de créer un lien entre nos deux contrées.

La commémoration a eu lieu le 23 février au Hauptfriedhof (cimetière principal) et en soirée sur la Marktplatz (place de la mairie au centre-ville).

Le samedi 24, circuit « sur les traces de nos déportés »

avec visite de différents sites, hommage au cimetière de Brötzingen, visite de la baraque des bûcherons à Büchenbronn.

Le dimanche 25, visite du musée de la ville et du village de Ersingen où des déportés vosgiens avaient été recueillis dans des familles allemandes lors de leur déportation.

Durant ces trois jours, les membres de l'association ont pu rendre hommage et accompagner les familles et les héritiers des travailleurs forcés vosgiens qui ont combattu pour notre liberté.

Marie-Josée FRANÇOIS

Économie

LES MILLE SAVEURS DE GULFI

SPÉCIALITÉS FRANCO-TURCS
À EMPORTER
plats et pâtisseries

HALAL & FAIT MAISON

LIVRAISON DES 40 EUROS

10 route de la Chaume - 88310 Cornimont
06.19.28.63.22

ABA

Accompagnement
Bureautique &
Administratif

SUBMERGÉ PAR LA PAPERASSE ?
ABA le fait pour **VOUS**

Remboursé à
50%
sur crédit impôts !

Service à la personne
Formalités administratives
Rédaction, envoi et tri des correspondances
Traitement des litiges
Assistance ordinateur & smartphone

Service aux professionnels
Gestion des devis et factures
Relance des impayés
Instruction des litiges

<https://abaest.fr/>

Comment ça marche ?
Je contacte Stéphanie :
06 63 28 47 09
info@abaest.fr

Au Cœur des Mains

Christine DRAGAN

Énergéticienne – Magnétiseuse
∞
Praticienne et Enseignante en Bien-Être
∞
Instructrice Qualifiée en Massage
dans les écoles et autres structures
∞
Relaxologue

Uniquement sur Rendez-vous
07.83.24.92.33

Au Cœur Des Mains aucoeurdesmains.cd@gmail.com

M&M conciergerie
Mel'Clean
www.melcleanconciergerie.fr

M&M conciergerie
43 rue de la 3ème DIA 88310 Cornimont
06/42/03/02/52 ou 06/19/69/17/72
metmconciergerie@gmail.com

Net et Propre

Services, Nettoyage

Oubari Nezha
Altheanord88@gmail.com
8 Traverse De Ventron
88310 Cornimont
0785897611

Devis gratuit sans engagement

Nettoyage - Entretien - Multi-Services

APPELEZ MOI !!
0785897611

Particuliers
Collectivités
Entreprises

NAISSANCES

2023

Le 24 juillet	à Remiremont,	est né Aloïs	De Sébastien PHILIPPE et de Lucie GURNAUD
Le 3 octobre	à Remiremont,	est né Cillian ,	De Guillaume BRIÈRE et de Charlotte DUFOSSE
Le 1 ^{er} novembre	à Remiremont,	est né Lucien	De Romain GERARD et de Klervi GUEGAN
Le 28 novembre	à Nancy,	est née Judith	De David DROY et de Madisson JAMIN
Le 24 décembre	à Épinal,	est né Tiago	De Romain KESSLER et de Wyllène ROUILLOON
Le 24 décembre	à Épinal,	est né Andrea	De Jérôme COSTA et d'Emilie CLAUDEL

2024

Le 19 janvier	à REMIREMONT,	est né Mathis	De Nicolas LINDECKER et de Sabrina LAEUFFER
Le 30 janvier	à REMIREMONT,	est née Andy	De Julien CLAUDEL et de Virginie FERREUX

MARIAGES

2023

Le 9 septembre	Mariage de Mickaël VERSCHOORE et Julie CASTENETTO
Le 30 septembre	Mariage de Thibaut MEICHLER et Sarah POIROT
Le 7 octobre	Mariage de Daniel REUTENAUER et Sylvie PERRIN

2024

Le 26 janvier	Mariage de Claude ROST et Patricia BARTHÉLEMY
Le 23 mars	Mariage de Quentin ANTOINE et Marie FRESARD



DÉCÈS

2023

Le 15 juin	à Épinal,	Madame Antoinette HUMBERTCLAUDE née HAENSLER ,	88 ans
Le 13 juillet	à Remiremont,	Madame Claudine VILLAVERDE née FORQUIN ,	80 ans
Le 9 août	à Cornimont,	Madame Yvonne DELOULE née TSIN ,	98 ans
Le 22 septembre	à Cornimont,	Madame Marie-José REZAG née DESCHASEAUX ,	61 ans
Le 4 octobre	à Remiremont,	Monsieur Paulin GÉHIN ,	97 ans
Le 14 octobre	à Épinal,	Monsieur Jean CLAUDEL ,	73 ans
Le 14 octobre	à Remiremont,	Madame Ana COELHO DOS SANTOS MONTEIRO ,	93 ans
Le 20 octobre	à Remiremont,	Monsieur Serge LORTHOIOR ,	90 ans
Le 28 octobre	à Cornimont,	Madame Anne-Marie PHILIPPE née CHEVRIER ,	84 ans
Le 15 novembre	à Cornimont,	Madame Camille PERRIN ,	101 ans
Le 15 novembre	à Cornimont,	Monsieur Jean Louis GRUNENWALD ,	76 ans
Le 8 décembre	à Cornimont,	Madame Hélène CATHERINE née LECAPON ,	62 ans
Le 8 décembre	à Cornimont,	Monsieur Jean-François CLAUDEL ,	66 ans
Le 19 décembre	à Cornimont,	Madame Marie TOUSSAINT née LAHEURTE ,	98 ans

2024

Le 8 janvier	à Vandœuvre-lès-Nancy,	Monsieur Gilles VAXELAIRE ,	87 ans
Le 11 janvier	à Cornimont,	Monsieur Jean-Pierre CLAUDEL ,	75 ans
Le 14 janvier	à Cornimont,	Monsieur Jean MOUGINOT ,	98 ans
Le 25 janvier	à Cornimont,	Madame Feristah EGILMEZ née SÖZER ,	83 ans
Le 30 janvier	à Labaroche (Haut-Rhin),	Madame Irène ARNOULD née GEHIN ,	92 ans
Le 23 février	à Cornimont,	Madame Suzanne SABLÉ née DEBRUYNE ,	88 ans
Le 26 février	à Cornimont,	Monsieur Mahdi ABSI ,	72 ans
Le 10 mars	à Cornimont,	Monsieur Philippe VANNSON ,	67 ans
Le 11 mars	à Remiremont,	Monsieur Michel GERMAIN ,	90 ans
Le 14 mars	à Cornimont,	Madame Ginette SCHILLING née DEFRAZOUX ,	89 ans
Le 14 mars	à Vandœuvre-lès-Nancy,	Monsieur Jean-Paul GÉHIN ,	66 ans
Le 17 mars	à Cornimont,	Monsieur Gérard GÉHIN ,	88 ans
Le 21 mars	à Cornimont,	Monsieur Patrice REMY ,	69 ans
Le 4 avril	à Gérardmer,	Madame Odette PHILIPPE née CLAUDON ,	83 ans

JARDIN DES PANRÉES

